

Le

# Beccaria

## DOSSIER

*Jeunes en  
difficulté :  
Défis et enjeux  
en criminologie*

## INNOVATION

Projet PIVOT : Aider les jeunes  
judiciarisés à prendre un  
tournant dans leur vie !

## BOÎTE À OUTILS

Un programme québécois  
novateur en matière de  
préparation au témoignage  
des mineurs

## RECHERCHE

*Le Strengths/Structured  
Assessment for Youth (S/SAY)*  
ou comment aller au-delà des  
facteurs de risque des jeunes  
personnes contrevenantes



Ordre professionnel  
des **criminologues**  
du Québec



**L'institution financière des criminologues**

**Une offre avantageuse, pensée et développée pour vos besoins personnels.**

Faites comme plusieurs criminologues et profitez de l'offre Distinction.

[desjardins.com/criminologue](http://desjardins.com/criminologue)  
1 844 778-1795, poste 30

Ordre professionnel des **criminologues** du Québec

**Desjardins**



## Profitez d'assurances auto, habitation et entreprise exclusives



Optez pour **des tarifs préférentiels** et un **service hors pair**

[lapersonnelle.com/opcq](http://lapersonnelle.com/opcq)  
1 888 476-8737

Ordre professionnel des **criminologues** du Québec

**laPersonnelle**  
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, compagnie d'assurances. La marque La Personnelle<sup>MD</sup> ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

### COMITÉ DE COORDINATION

Isabelle Dupont  
Josée Rioux, crim.

### COORDINATION À L'ÉDITION

Josée Rioux, crim.

### COMITÉ LE BECCARIA

Nadia Lachance, crim.  
Claudie Rémillard, crim.  
Patrick Deroy, crim.

### RÉVISION

Isabelle Dupont ou  
Dominique Gaucher

### DIRECTION ARTISTIQUE ET MISE EN PAGE

[Bivouac Studio](#)

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte. Tous les textes ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Ordre et n'engagent que les auteurs. Les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020 ; Bibliothèque nationale du Canada : ISBN 978-2-9822459-2-1. Convention de la Poste-Publications

1100, Boul. Crémazie Est, bureau 610, Montréal (Québec) H2P 2X2  
Tél: 514 437-6727, 1 844 437-6727



**Accéder au site Web de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec**

Le Beccaria, un webzine publié deux fois par année, est une publication officielle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) qui permet d'approfondir des sujets nommés au bénéfice de ses membres et de sa communauté. L'OPCQ désire en faire une ressource claire, complète et crédible répondant aux besoins de communication de tous. Les objectifs de la revue consistent à emmener les criminologues à se questionner et à se tenir à jour sur leur pratique, à intéresser le public aux réalités du métier, à faire rayonner la profession et à informer la population de la mission de l'Ordre.

## Sommaire

- 04** Mot de la présidente
- 08** Des nouvelles de l'Ordre  
*L'Ordre a un nouveau directeur général et secrétaire*
- 12** Innovation  
*Projet PIVOT: Aider les jeunes judiciairisés à prendre un tournant dans leur vie!*  
*Un programme québécois novateur en matière de préparation au témoignage des mineurs*  
*La prévention par le basket-ball*  
*Promouvoir l'autonomie chez les jeunes contrevenants: Le Projet pilote « Autonomie » à l'unité La Place au Centre Jeunesse de Montréal.*
- 33** État de la situation  
*L'offre de soutien provinciale: Un lieu de cohésion et d'échange pour tous les intervenants œuvrant en LSJPA*  
*Un cadre sécuritaire pour les enfants victimes de violences conjugales et post-séparation*  
*Les travaux communautaires chez les ados, une démarche de justice réparatrice en soi.*  
*Être jeune et judiciairisé. L'importance de considérer les défis de la transition vers l'âge adulte*
- 51** Portrait d'une criminologue  
*Portrait d'une criminologue: Julie Carpentier*
- 55** Opinion  
*Directeur provincial, une responsabilité à mettre de l'avant*
- 58** Boîte à outils  
*C'est quoi le plan?*  
*Le programme Parapluie, pour prévenir la délinquance juvénile et la victimisation criminelle chez les jeunes.*  
*Agir en amont: Réflexions sur l'intervention en violence conjugale*
- 72** Inspiration  
*La Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants*
- 74** Recherche  
*Le Strengths/Structured Assessment for Youth (S/SAY) ou comment aller au-delà des facteurs de risque des jeunes personnes contrevenantes*
- 80** Lus, vus et entendus pour vous

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

# Comprendre les causes de la délinquance juvénile



Josée Rioux,  
criminologue

Présidente de l'Ordre professionnel  
des criminologues du Québec

« La jeunesse est un trésor inestimable, mais c'est en la mettant à l'épreuve que nous pouvons en extraire toute sa valeur. »

Taoufik Hicham MABO

La délinquance juvénile est une réalité complexe et multiforme, elle n'est pas linéaire, mais multifactorielle. Comprendre pourquoi certains jeunes, de plus en plus précocement, adoptent des comportements déviants ou marginaux est essentiel pour élaborer des stratégies de prévention et d'intervention efficaces.

### Sur quels facteurs principaux devons-nous axer nos interventions ?

**Le contexte familial** peut avoir une grande incidence positive ou négative sur nos jeunes. Nous savons tous que la qualité des relations familiales et l'environnement à la maison jouent un rôle primordial dans le développement des jeunes.

**Lorsque ces derniers se trouvent dans des familles où l'affection est rare, où les conflits sont fréquents ou dont les parents sont souvent absents, l'adoption de comportements délinquants peut devenir une solution de facilité dans leur recherche d'appartenance.**

Aussi, **la pauvreté et l'exclusion sociale** font que les jeunes issus de milieux défavorisés peuvent être poussés vers la délinquance par le besoin de subvenir à leurs besoins ou par sentiment de frustration face aux inégalités sociales. Ces choix peuvent être une tentative, réussie ou non, de reprise de pouvoir sur leur vie.

**Les troubles psychologiques sont aussi un élément à considérer.** Certains jeunes développent des troubles de santé mentale ou des difficultés émotionnelles qui, sans prise en charge adéquate, peuvent mener à des comportements à risque. Effectivement, ces jeunes ont souvent besoin d'un accompagnement psychologique pour gérer les traumatismes, la colère ou les sentiments de rejet qu'ils peuvent éprouver.

Finalement, les jeunes qui **décrochent du système scolaire** par manque de motivation ou d'intérêt ou qui n'ont pas accès à des opportunités d'emploi voient souvent leur espoir d'un avenir meilleur s'éroder, les poussant parfois vers des solutions comme la délinquance.

### Que devons-nous faire afin d'aider les jeunes à se développer positivement ?

Bien entendu, la prévention demeure la principale clé à privilégier. C'est un outil puissant pour contrer la délinquance, et on peut l'appliquer sous plusieurs formes.

#### Dans la famille

La famille est souvent le premier repère des jeunes, et un environnement familial sain peut être décisif pour prévenir la délinquance. C'est dans la famille que doivent être transmises notamment les valeurs comme le respect, la responsabilité et l'autonomie. Le cadre parental doit être présent afin que les jeunes puissent vivre dans un environnement stable, avec des règles de vie et un encadrement. Ces éléments peuvent être de bons freins à l'adoption de comportements déviants ou marginaux.

L'aide aux parents peut aussi être bénéfique dans certaines situations; ces derniers peuvent avoir besoin d'acquérir des compétences en communication, de mieux comprendre les besoins de leurs enfants et de renforcer les liens familiaux.

#### Dans les écoles

L'école est un lieu stratégique pour détecter les signes de décrochage ou prévenir les comportements à risque chez les jeunes.

---

**L'éducation ne se limite pas à l'enseignement des matières scolaires, elle joue également un rôle crucial dans le développement personnel et social des élèves. Une fois les jeunes bien encadrés, motivés et mobilisés, le risque de décrochage se trouve diminué chez eux, leur octroyant ainsi un développement optimal.**

---

#### Dans la communauté

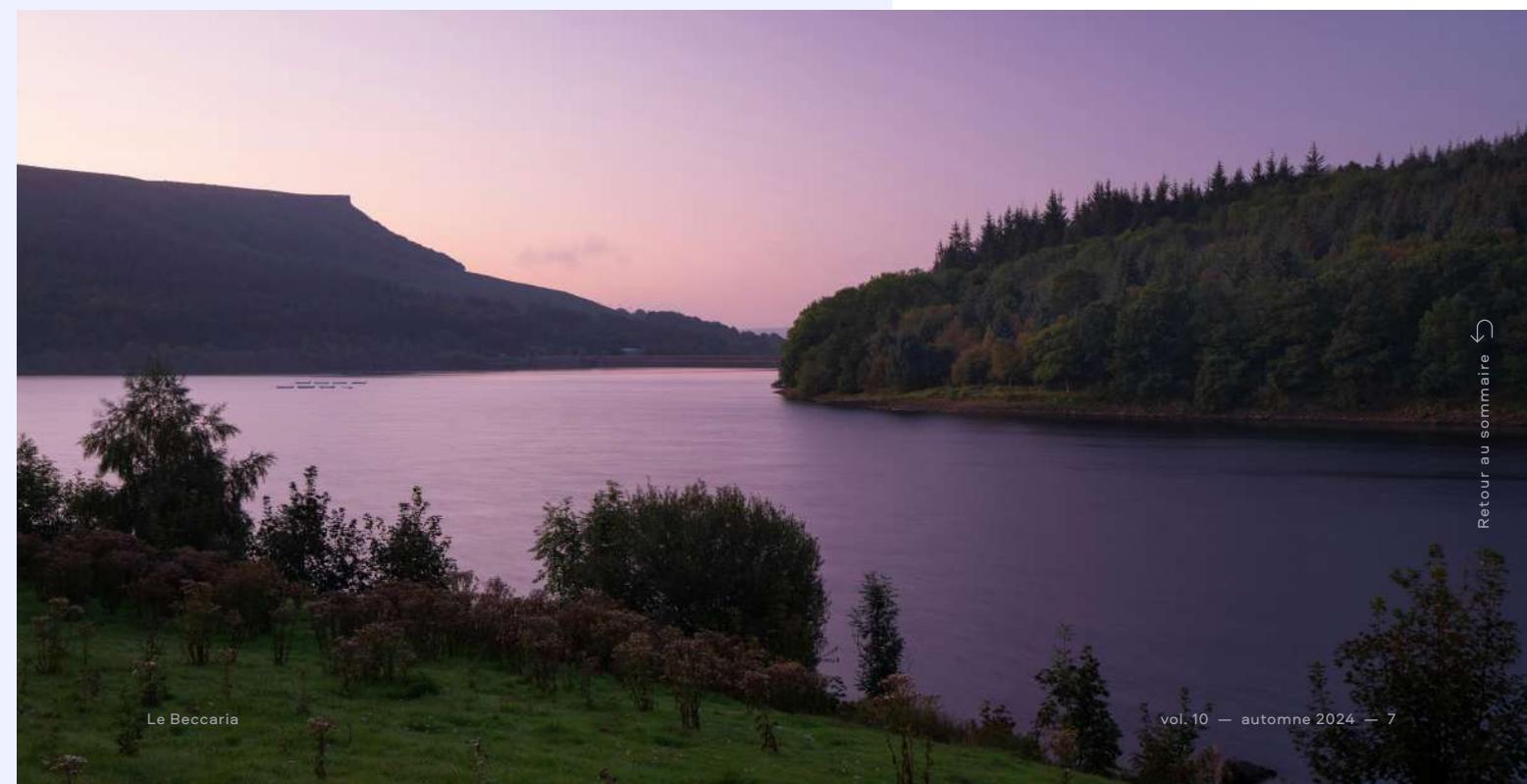
L'intégration communautaire est un pilier essentiel pour les jeunes. Lorsqu'ils se sentent valorisés et investis dans leur communauté, ils développent un sentiment d'appartenance qui réduit les risques de délinquance. De plus, il incombe à la société de s'assurer que les jeunes ont de l'espace pour se développer et de leur consacrer du temps pour les aider à devenir des adultes responsables.

#### Conclusion

Prévenir la délinquance juvénile exige une approche concertée, engageant non seulement les institutions scolaires, mais aussi les familles, la communauté et les institutions publiques. En renforçant le soutien familial, en valorisant les solutions de rechange éducatives, en favorisant l'intégration communautaire et en menant des campagnes de sensibilisation, il est possible de créer un environnement dans lequel les jeunes peuvent s'épanouir de manière positive. La prévention de la délinquance juvénile est avant tout un investissement pour un avenir plus sûr et plus solidaire, tant pour les jeunes eux-mêmes que pour la société québécoise dans son ensemble.

**Josée Rioux, criminologue**

Présidente, OPCQ



## DES NOUVELLES DE L'ORDRE

# L'Ordre a un nouveau directeur général et secrétaire



**Josée Rioux,**  
criminologue

Présidente de l'Ordre professionnel  
des criminologues du Québec

À l'issue d'un processus de sélection rigoureux, nous sommes heureux d'accueillir monsieur David Henry à ce poste clé au sein de notre organisation. Son expérience significative auprès des clientèles contrevenantes et des organismes œuvrant auprès des contrevenants et les victimes sera un atout précieux afin de continuer notre mission de protection et de maintenir des liens privilégiés avec nos parties prenantes. Je suis convaincue que son leadership et sa vision contribueront grandement à l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

Titulaire d'un baccalauréat en économie et politique, d'un baccalauréat en criminologie et d'un microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en administration sociale, David a travaillé de 2005 à 2009 dans le réseau de la psychiatrie-justice pour une ressource intermédiaire d'hébergement en santé mentale; il a aussi œuvré durant cette période comme intervenant chargé du suivi dans la communauté de personnes délinquantes sous juridiction provinciale

ayant des problèmes graves et persistants de santé mentale. Il travaille depuis 2009 à l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) et en est devenu, le 17 octobre 2016, le directeur général. Il a siégé comme membre du Comité consultatif indépendant pour la nomination des juges de la Cour suprême du Canada lors du processus de nomination de 2021.

David a été nommé administrateur au conseil d'administration de l'OPCQ à l'automne 2017 pour pourvoir un poste devenu vacant. Depuis, il a été élu représentant de la région de Montréal, et le CA lui a démontré sa confiance en le nommant en 2018 vice-président du conseil. Il a quitté ses fonctions à l'été 2024 afin de poser sa candidature au poste qu'il occupera fin novembre.



David Henry, criminologue

« C'est avec une grande fierté et beaucoup d'humilité que je m'apprête à devenir le prochain directeur général et secrétaire de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

Fierté, car je suis convaincu que les criminologues, grâce à leur expertise multiple, à la diversité de leurs domaines d'intervention et à la pluralité de leurs bénéficiaires, aident ces derniers à reprendre le pouvoir sur leur vie. Les criminologues évaluent, encadrent et accompagnent le changement individuel (mais aussi collectif, selon moi) et bâtissent des ponts indispensables entre les composantes de nos communautés. C'est fantastique de réaliser que nos actions concertées modifient des trajectoires de vie pour le meilleur.

---

**Humilité, car c'est une grande responsabilité de représenter cette profession unique, de participer à son développement ainsi qu'à sa notoriété. Je remercie le conseil d'administration pour la confiance qu'il m'accorde aujourd'hui.**

---

Je souhaite établir une relation d'avantages réciproques entre les membres et leur Ordre professionnel. Ainsi, nous souhaitons participer au développement professionnel des membres (colloques, formations, inspection professionnelle, etc.) et répondre également à leurs besoins pratiques (avis professionnel, infolettre, revue *Beccaria*, etc.). D'un autre côté, nous avons besoin de votre participation pour bien cerner vos besoins, contribuer à la vie démocratique de l'Ordre et contribuer à des comités, selon vos compétences, envies et expériences. C'est une relation vertueuse qui nourrira chacune des parties et permettra à la profession de rayonner et d'exceller.

Je suis très motivé par ce nouveau défi et j'ai hâte de m'entretenir avec vous sur nos visions, nos défis et les enjeux de la profession. Je suis habituellement reconnu pour mon esprit de collaboration et d'ouverture. Je crois à la force des consensus nuancés, issus de discussions faisant voir différents points de vue. La criminologie est une profession exaltante et transformatrice, porteuse d'espoir et de changement au bénéfice de toutes et de tous. Merci de votre travail essentiel ».



## INNOVATION

# Projet PIVOT: Aider les jeunes judiciarisés à prendre un tournant dans leur vie!



René-André Brisebois,  
M.Sc. Criminologie<sup>1</sup>

La limite des interventions actuelles auprès des jeunes en difficulté, c'est que très peu d'acteurs parviennent à les rejoindre. Ces individus, qui évoluent généralement en marge de nos institutions sociales (ex. : école, travail, organismes communautaires), se retrouvent à flâner dans la rue avec leurs pairs, ces derniers partageant le même type de vécu et d'expériences face à ces institutions. Trop dérangeants pour y rester, trop impolis pour être tolérés, trop incompris pour être desservis, ces jeunes se marginalisent davantage de jour en jour. Sans compter que pour plusieurs d'entre eux, leur famille ne parvient pas à combler leurs besoins de sécurité, d'appartenance ou de reconnaissance. Dans certains quartiers, des groupes ou réseaux délinquants sont bien présents et permettent à ces jeunes de répondre non seulement à leurs différents besoins, mais également à leur nécessité de se faire accepter et comprendre par des semblables... Mais à quel prix? Une fois pris dans cet engrenage, les actes criminels et de violence viennent consolider leurs liens avec ces groupes, laissant ainsi planer l'idée qu'il est trop tard, qu'ils ne peuvent plus faire marche arrière ou apporter des changements dans leur vie. C'est exactement

à ces pensées ou croyances que le projet PIVOT souhaite s'attarder. Ce n'est qu'en présentant des alternatives intéressantes à leur mode de vie et en alimentant leur pouvoir d'agir que nous pouvons pleinement favoriser leur intégration sociale.

Le projet PIVOT, qui signifie Prévenir et Intervenir sur les Violences Observées sur le Territoire, est un projet pilote de trois ans (2024-2026) en expérimentation dans deux quartiers du Nord-Est de Montréal, soit Rivière-des-Prairies (RDP) et Montréal-Nord (MN), dont la coordination est assurée par l'Institut Universitaire Jeunes en Difficulté (IUJD).

**Ce projet s'inspire des approches de dissuasion ciblée, ou d'activation des leviers, qui sont les approches ayant démontré le plus grand taux d'efficacité quant aux réductions de crimes violents dans une communauté, soit des réductions allant de 33% à 50%<sup>2</sup>.**

Le but du projet est de réduire les incidents de violences armées dans ces deux quartiers en s’assurant de la mobilisation de différents organismes, tant institutionnels que communautaires, afin d’offrir du soutien et de l’accompagnement aux jeunes âgés entre 16 et 29 ans, qui sont à risque de s’impliquer, ou déjà impliqués, dans des violences armées. Les partenaires qui participent au projet doivent assurément croire aux bienfaits de la prévention. Ils doivent d’autant plus croire que le fait de leur offrir des opportunités sociales peut leur permettre d’apporter des changements dans leur vie et contribuer à leur intégration sociale.

Pour assurer un rôle d’aide, de soutien et d’accompagnement, deux organismes communautaires ont été désignés en raison de leur grande capacité à mobiliser la communauté et à offrir des interventions auprès de jeunes en difficulté. Il s’agit d’Équipe RDP, pour le quartier RDP, et d’Un Itinéraire pour Tous (UIPT), pour le quartier de MN. L’idée maîtresse du projet est que ces partenaires communautaires puissent permettre à leurs intervenants PIVOT d’assurer une présence significative dans tous les moments importants ou marquants de la vie de ces jeunes marginalisés, et ce, peu importe les gestes ayant été commis. Que ce soit lors de l’arrestation (SPVM), de la prise en charge (Services LSJPA<sup>3</sup> ou services correctionnels) ou de la victimisation violente (Traumatologie à l’Hôpital-Sacré-Cœur-de-Montréal), les différents acteurs concernés peuvent faire appel à ces intervenants PIVOT.

La première action de ces intervenants est de développer un lien de confiance avec les jeunes ayant des démêlés avec la justice. Par

la suite, l’intervention consiste à les amener à réfléchir et à se remettre en question quant à certains comportements qui peuvent leur causer du tort ou entraîner des conséquences chez leurs proches. Comme ce ne sont pas tous les jeunes qui seront ouverts à l’intervention, la présence significative et la disponibilité des intervenants PIVOT, ainsi que les liens solides établis avec les différents partenaires de la communauté, deviennent des éléments cruciaux.

Ces liens créés avec les partenaires permettent aux intervenants PIVOT de mieux répondre aux différents besoins des jeunes. Une évaluation des besoins de chacun des jeunes est alors faite afin d’identifier les ressources de la communauté qui leur seront nécessaires et pertinentes à leur démarche de changement. Ainsi, les besoins peuvent toucher différentes facettes telles que la scolarité, l’employabilité, le soutien psychologique, la toxicomanie, la santé mentale ou physique, les loisirs et l’hébergement. Bref, les intervenants PIVOT doivent s’assurer que les différentes ressources de la communauté susceptibles de répondre aux besoins des jeunes ciblés par le projet soient mobilisées.

En terminant, en plus d’offrir du soutien à ces jeunes, il importe d’interpeller la communauté dans son ensemble, soit en incluant les citoyens dans la démarche. Ceux-ci doivent se mobiliser pour voir la violence cesser dans leur quartier. Et pour se faire, deux agents de mobilisation PIVOT affectés à chacun des deux quartiers se consacrent à ce travail. Ces agents doivent solliciter la participation des leaders de la communauté pour aller rejoindre l’ensemble

des citoyens. Ces leaders peuvent être des chefs religieux, des entraîneurs sportifs, des personnalités connues ou toute autre personne susceptible d’influencer la voix des citoyens. Il faut ainsi que le message véhiculé soit clair : les citoyens de cette communauté ne veulent plus tolérer cette violence armée puisqu’elle nuit à l’ensemble de la collectivité. Ils doivent nommer leurs préoccupations quant à la sécurité de leurs enfants, y compris la sécurité des jeunes judiciairisés qui sont également les enfants, les frères et les cousins de membres de la communauté.

---

**Les citoyens doivent croire au fait qu’en offrant des opportunités à ces jeunes judiciairisés, celles-ci permettront de les éloigner de toute cette violence. Ce n’est qu’en faisant front commun pour le bien de ces jeunes que nous pouvons leur démontrer que collectivement, nous sommes en mesure de répondre à leurs besoins et que nous croyons en eux et en leur potentiel. Permettons-leur de prendre un tournant dans leur vie !**

---

- 1 Coordonnateur du projet PIVOT et Agent de planification, de programmation et de recherche à l’Institut Universitaire Jeunes en Difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal.
- 2 Braga, A.A., Weisburd, D.L. & Turchan, B. (2018). Focused Deterrence Strategies and Crime Control: An Updated Systematic Review and Meta-Analysis of the Empirical Evidence. *Criminology & Public Policy* 17(1):202–50. Williams, D. J., Currie, D., Linden, W., & Donnelly, P. D. (2014). Addressing gang-related violence in Glasgow: A preliminary pragmatic quasi-experimental evaluation of the Community Initiative to Reduce Violence (CIRV). *Aggression and Violent Behavior*, 19, 686 – 691.
- 3 Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

## INNOVATION

# Un programme québécois novateur en matière de préparation au témoignage des mineurs



**Karine Damphousse,**  
criminologue, M. Sc.

Coordonnatrice provinciale  
Programme Témoin Enfant  
Programmes Témoins Vulnérables  
Réseau des CAVAC

Le tribunal est un endroit intimidant pour la majorité des individus assignés à témoigner à la cour. En plus d’être sommés de respecter des règles qu’ils maîtrisent peu, les témoins sont contraints de se retrouver dans le même environnement que la personne accusée et doivent répondre à des questions précises sur un moment éprouvant de leur vie.

**Pour certains, le stress inhérent à l’implication pénale peut même compromettre leur capacité à rendre un témoignage complet.**

Bien que l’expérience du témoignage soit difficile pour les adultes, elle l’est davantage pour les mineurs puisque ces derniers n’ont pas encore acquis l’ensemble des capacités cognitives, langagières et émotionnelles nécessaires pour faire face aux exigences rigides de notre système de justice (Nathanson et Saywitz, 2015). Longtemps considérées comme incapables de fournir des informations fiables dans le cadre de procès judiciaires, les récentes connaissances scientifiques éclipsent cette opinion préconçue en soutenant que les mineurs peuvent rendre un témoignage de qualité si leurs capacités sont respectées (Cyr, 2019). La forme de la question, sa complexité et la répétition des questions seraient notamment des facteurs déterminants dans le type et la qualité de la réponse de l’enfant (Lamb et Sternberg, 1998). Or, il n’est pas rare que les témoins mineurs soient confrontés à de longues questions comportant un vocabulaire compliqué

durant les audiences judiciaires, ce qui va à l’encontre des bonnes pratiques mises en lumière dans la littérature internationale. Selon Sas (2002), les avocats ont plutôt tendance à poser des questions complexes sans égard au niveau de développement cognitif des enfants. Il en résulte que le type de questions posées en salle de cour dépasse souvent leurs capacités, ce qui peut ultimement altérer leur image de soi et exacerber leur détresse psychologique (Goodman et coll. 1992). Ainsi, plusieurs données probantes indiquent que les mineurs peuvent être des témoins compétents s’ils sont préparés et questionnés adéquatement.

Par ailleurs, alors que le système de justice pénale est surchargé et que les acteurs judiciaires manquent de temps, mentionnons que les enfants victimes de mauvais traitements ou d’autres crimes présentent des vulnérabilités qui requièrent des interventions personnalisées (Quas et Sumaroka, 2011). Considérant le besoin d’attention soutenue des enfants et les risques de revictimisation liés à la participation judiciaire, il n’est pas étonnant que les juristes hésitent encore à ce jour à les faire témoigner devant un tribunal. Une récente étude québécoise révèle néanmoins que dans les circonstances où une prise en charge psychosociojudiciaire est offerte, l’implication judiciaire et le témoignage des mineurs a des effets bénéfiques sur leur rétablissement (Daignault, Hébert et Pelletier, 2017).

### La préparation au témoignage afin de maximiser les compétences des enfants

Depuis la fin des années 80, de nombreux programmes de préparation au témoignage ont été développés afin de mieux soutenir les enfants et adolescents durant leur implication pénale. L'évaluation de ces nouveaux services a rapidement permis de mettre en lumière leur incidence positive sur l'expérience judiciaire des enfants. Par exemple, les jeunes qui en bénéficient seraient en mesure d'acquérir les outils nécessaires pour faire face aux difficultés générées par le contre-interrogatoire (Righarts et coll., 2015) et en viendraient à s'exprimer plus clairement ainsi qu'à s'affirmer davantage, ce qui bonifierait la qualité de leur témoignage (Sas et coll., 1993).

Malgré ces importantes avancées à l'international ainsi qu'ailleurs au Canada, il a fallu attendre jusqu'en 2011 pour que le Programme Témoin Enfant voie le jour au Québec. Constatant les importantes lacunes de notre système de justice pénale en ce qui a trait aux services offerts aux enfants, le CAVAC de l'Outaouais s'est montré innovant en élaborant un programme de préparation au témoignage destiné aux témoins âgés de 5 à 17 ans. S'appuyant sur l'expérience pratique cumulée dans le Réseau des CAVAC et tenant compte des pratiques de droit en vigueur au sein de nos tribunaux, les concepteurs du Programme Témoin Enfant se sont d'abord inspirés d'un programme déjà existant en

Ontario.<sup>1</sup> Ils l'ont ensuite bonifié grâce à une recension de la littérature scientifique portant sur les pratiques à privilégier en contexte judiciaire. De cette démarche exhaustive en a résulté un programme novateur qui se distingue de l'ensemble des programmes recensés à travers le monde.

---

### **Il s'ensuit que le Québec fait actuellement figure de précurseur en matière de préparation au témoignage des mineurs et incite d'autres pays tels que la France à lui emboîter le pas.**

---

Développé en tenant compte du principe fondamental de protection de la preuve, le principal aspect avant-gardiste du Programme Témoin Enfant réside dans les différentes mises en situation où l'enfant peut s'exercer à relater ses souvenirs par rapport à des événements heureux de sa vie. Au travers de ces exercices pratiques, le mineur est notamment appelé à se familiariser avec le langage et le style de questions auxquels il sera confronté en salle de cour. Dans le souci d'éviter de contaminer la preuve judiciaire, le processus d'intervention est structuré sur plusieurs rencontres durant lesquels les faits en litige ne sont jamais abordés. Le contenu traité avec le mineur vise essentiellement à accroître ses

compétences dans son rôle de témoin, à diminuer ses craintes face à un éventuel témoignage ainsi qu'à mieux comprendre le fonctionnement d'une audience. En outre, les différents volets du programme ont été développés de manière à ce que les interventions soient adaptées à l'âge, au vécu émotif ainsi qu'au développement cognitif des enfants et adolescents qui en bénéficient. C'est d'ailleurs dans la perspective d'articuler des plans d'intervention personnalisés que la tenue d'une évaluation des besoins de chaque enfant est prévue dès l'amorce du programme.

Bien que ce programme québécois constitue une avancée remarquable en matière de préparation des témoins mineurs, il n'en reste pas moins qu'un changement dans la pratique des intervenants judiciaires demeure nécessaire pour permettre aux enfants de livrer un récit juste et complet à partir de leurs souvenirs. Selon Cyr (2019), si les avocats avaient recours à davantage de questions ouvertes et diminuaient l'usage de questions trop précises, leur façon d'interroger les enfants contribuerait à accroître la quantité de détails dans leur récit des événements et, par le fait même, augmenterait leur crédibilité aux yeux du tribunal. En somme, une application systématique des pratiques prometteuses mises en relief dans les écrits nous rapprocherait de l'objectif poursuivi par l'ensemble des acteurs du système de justice, soit la recherche de la vérité.

1. Coordonnateur du projet PIVOT et Agent de planification, de programmation et de recherche à l'Institut Universitaire Jeunes en Difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### Bibliographie

Cyr, M. (2019). Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime: de la théorie à la pratique, 2<sup>e</sup> éd., Malakoff, Dunod, 2019, 292 p.

Daigault, I. V., Hébert, M., & Pelletier, M. (2017, printemps; online 2017.05.09). L'influence du système de justice sur le rétablissement d'enfants victimes d'agression sexuelle et suivis dans un centre d'appui aux enfants. *Criminologie* (Numéro spécial), 50(1), 51-73. <https://doi.org/10.7202/1039796ar>  
Financement non disponible [PMID N/A] [FreeAccess]

Goodman, G. S., Taub, E. P., Jones, D. P. H., England, P., Port, L. K., Rudy, L., ... Melton, G. B. (1992). Testifying in Criminal Court: Emotional Effects on Child Sexual Assault Victims. *Monographs of the Society for Research in Child Development*, 57(5), i-159. doi:10.2307/1166127

Lamb, M.E., Sternberg, K. J. (1998). Conducting investigative interviews of alleged sexual abuse victims. *Child abuse and neglect*, Vo. 22 No. 8 pp 813-823.

Nathanson, R. et Saywitz, K. J. (2015). Preparing children for court: Effects of a model court education program on children's anticipatory anxiety. *Behavioral Sciences and the Law*, 33(4), 459-475. doi: 10.1002/bsl.2191.

Quas, J. A., et Sumaroka, M. (2011). Consequences of legal involvement on child victims of maltreatment. Dans M. Lamb, D., LaRooy, C. Katz, et L. Malloy (dir.), *Children's testimony* (323-350). Cambridge: University of Cambridge Press.

Righarts, S., Jack, F., Zajac, R. et Hayne, H. (2015). Young children's responses to cross examination style questioning: the effects of delay and subsequent questioning. *Psychology, Crime and Law*, 21(3), 274-296. Doi:10.1080/1068316X.2014.951650.

Sas, L. (2002). Interaction entre les capacités de développement des enfants et l'environnement d'une salle d'audience: incidences sur la compétence à témoigner. Gouvernement du Canada. repéré à [https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/ajc-ccs/rr02\\_6/rr02\\_6.pdf](https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/ajc-ccs/rr02_6/rr02_6.pdf).

Sas, L. (1993). *A Longitudinal Study of the Social and Psychological Adjustment of Child Witnesses Referred to the Child Witness Project*. London Family Court Clinic Inc., ISBN 1- 895953-00-6



(Crédit photo: Dominick Gravel, La Presse)

## INNOVATION

# La prévention par le basket-ball



**Gabrielle Fréchette,**  
**B.Sc. Criminologie**

Candidate à la maîtrise en criminologie,  
Université de Montréal

## Un projet rassembleur et novateur

À Laval, comme partout ailleurs, certains parcs sont connus comme étant des zones chaudes où se tiennent plusieurs jeunes gravitant autour des réseaux criminalisés – ou y étant carrément impliqués. Dans ces zones, les relations entre les jeunes, la communauté et les forces policières ont tendance à être sinueuses et tendues, compliquant ainsi les interventions policières et dégradant la vie de quartier.

C'est à partir de cette prémisse que « *Basket dans mon parc* » vit le jour. Une initiative lancée par Marc-Alexandre Petti, policier à la section prévention du Service de Police de Laval (SPL), ce projet présente toutes les caractéristiques d'une réussite en matière de prévention de la criminalité et de réhabilitation des jeunes.

Chaque jeudi, depuis le 4 juillet 2024, des policiers venant de multiples sections du SPL et des jeunes du quartier se réunissent au Parc des Coccinelles de Laval pour disputer des parties amicales de basket-ball. Cet évènement dédié aux jeunes de 14 à 19 ans réunit néanmoins une grande proportion de la communauté lavalloise, que ce soient les résidents des rues avoisinantes, les organismes communautaires locaux ou même des jeunes criminalisés – ou en voie de l'être – qui, sous d'autres circonstances, éviteraient à tout prix les policiers. Peut-être sont-ils attirés par les prestations de DJs invités qui assurent une ambiance musicale tout au long de l'activité ? Ou est-ce l'effet des organismes communautaires participants qui, ayant bâti des relations de confiance

avec leurs jeunes, les motivent à venir démontrer leurs prouesses sportives ? Les deux, vous répondrait Marc-Alexandre Petti.

En effet, une des grandes forces du projet est qu'il compte sur la ressource inestimable qu'est le communautaire en mettant à profit les liens privilégiés que les intervenants créent avec la clientèle ciblée. Grâce à eux, les jeunes sont moins craintifs à l'idée de participer au projet. C'est ensuite à travers les parties de basket-ball que les jeunes apprivoisent la police, se défont de leurs préjugés envers l'uniforme et tissent même des relations positives avec les policiers présents.

Pour plusieurs jeunes, il faut se le rappeler, la police n'est pas source de sécurité, mais plutôt de craintes, voire d'animosité.

C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles M. Petti souhaitait lancer *Basket dans mon parc*. « Ces jeunes ont souvent une vision négative de la police. Je voulais créer un lien avec eux et leur donner une figure d'autorité policière à qui ils peuvent faire confiance et venir voir s'ils en ont besoin, leur montrer que la police peut être là pour les aider aussi. »

Ce projet semble d'ailleurs faire l'unanimité chez les partenaires et les policiers impliqués, tout comme chez les jeunes : on est au rendez-vous et on en redemande. Questionné sur le futur du projet, M. Petti explique qu'il est encore à un stade embryonnaire et qu'il souhaite d'abord le peaufiner. Éventuellement, si les ressources et la volonté sont au rendez-vous, il est d'avis qu'il pourrait être bénéfique de le répliquer dans d'autres villes.



(Crédit photo : Marc-Alexandre Petti)

Plusieurs partenaires rendent ce projet possible, comme le Travail de rue Île de Laval (TRIL), Aire Ouverte, la Maison des jeunes du Centre Communautaire Val-Martin, Ça CLIQ, Basket Laval et le projet Services aux jeunes (SAJ).

## Des objectifs criminologiques

Évidemment, il y a aussi un objectif de prévention et de réinsertion sociale derrière le projet, la cible primaire étant les jeunes criminalisés ou engagés dans une voie délinquante. Les liens tissés avec les policiers visent autant à éviter que l'adolescent baignant dans un environnement empreint de criminalité ne s'y trempe, qu'à faciliter le retour en communauté de celui qui sort de détention.

« On ne pourra pas tous les sortir de la rue, mais c'est de leur amener des options dans la vie et de les influencer à faire des choix positifs », explique Marc-Alexandre Petti.

**L'objectif sous-tendant ce projet est d'éviter les dérives lors d'interactions avec la police. Trop souvent, les contacts entre les policiers et les jeunes impliqués dans la délinquance s'enveniment, teintés des méfiances, craintes et biais que chaque partie entretient envers l'autre.**

L'activité de basket-ball permet de briser ces barrières et d'ouvrir le dialogue entre les deux groupes. Les policiers peuvent également expliquer aux jeunes

le déroulement d'une intervention policière et les meilleures pratiques à adopter lors de celles-ci, afin d'empêcher qu'une situation banale ne dégénère.

Il est facile de voir les liens entre les objectifs de ce projet et les visées du métier de criminologue. En effet, la prévention et la réhabilitation représentent la fondation même du domaine de la criminologie, de même que la collaboration multidisciplinaire comme celle que ce projet permet entre le corps policier, la communauté et les divers organismes communautaires. En plus d'occuper le temps libre de ces jeunes de manière prosociale, *Basket dans mon parc* permet de tisser un filet social positif autour du jeune, de déconstruire certains de ses biais cognitifs, de l'informer sur le travail policier et de l'outiller dans ses interactions avec les forces de l'ordre.

**Il peut donc sembler tiré par les cheveux d'affirmer qu'une partie de basket-ball peut prévenir la criminalité, mais il est primordial de ne pas sous-estimer le pouvoir dissuasif des facteurs de protection, tel que la présence d'une personne significative prosociale auprès du jeune.**

Ce projet ne sera pas la bouée de sauvetage de tous les jeunes criminalisés qui croiseront son chemin. Toutefois, c'est à travers de telles initiatives que de réels changements peuvent s'opérer dans la communauté, un jeune et un panier à la fois.

(Crédit photo: Dominick Gravel, La Presse)



Le Beccaria

## INNOVATION

# Promouvoir l'autonomie chez les jeunes contrevenants : Le Projet pilote « Autonomie » à l'unité La Place au Centre Jeunesse de Montréal.



**Gueassemon Galilé,**  
criminologue

Spécialiste en activités cliniques



**Jennifer Burnham,**  
criminologue, M. Sc.

Chef de service Garde Ouverte

## Contexte

Dans une étude menée par Marc Leblanc, il a été observé que les jeunes sortant des centres de jeunesse éprouvaient un déficit d'autonomie<sup>1</sup>. De plus, il a été constaté que l'institutionnalisation a un effet inattendu et néfaste sur le développement de l'autonomie, principalement en raison de la prise en charge financière et matérielle complète des individus et du mode de vie très encadré des milieux institutionnels<sup>2</sup>.

Face à ce manque d'autonomie dans les programmes jeunesse, de nombreux chercheurs et professionnels ont souligné l'importance d'intégrer des éléments favorisant l'autonomie dans les programmes de réadaptation. Ainsi, en août 2004, le Conseil permanent de la jeunesse a recommandé d'inclure des interventions visant à préparer les jeunes à une vie autonome dans les activités régulières des centres de jeunesse. Il a également encouragé l'expérimentation de nouvelles approches et la recherche sur cette question.

**Dans cette même perspective, René et ses collègues ont insisté sur la nécessité de développer des programmes multidimensionnels qui abordent l'ensemble des aspects de la vie d'un jeune, en visant non seulement la réadaptation, mais aussi la préparation à l'autonomie (budget, logement, loyer, etc.)<sup>3</sup>.**

Il est crucial de concevoir des interventions qui favorisent l'autonomie des jeunes sur divers fronts, tels que les compétences de vie quotidienne et la connaissance des ressources disponibles<sup>4</sup>.

Pour accompagner les jeunes institutionnalisés vers une vie autonome après leur placement, plusieurs programmes d'intervention ont été développés et évalués. Ces programmes, intégrant une composante d'autonomie, ont démontré leur efficacité tant dans la réadaptation des jeunes que dans la réduction du risque de récidive. Aux États-Unis, des programmes gouvernementaux tels que "independent living programs" sont implantés dans chaque État pour préparer les jeunes placés en institution à une vie autonome. Les évaluations montrent généralement que les jeunes bénéficiant de ces programmes sont plus autonomes en matière de logement et plus actifs sur le marché du travail que ceux qui n'ont pas eu accès à ce soutien<sup>5</sup>.

En 2002, au Québec, plusieurs centres jeunesse (Abitibi-Témiscamingue, Laval, Outaouais et Batshaw) ont lancé un projet pilote en collaboration avec l'Association des centres jeunesse du Québec et le programme de recherche-action Solidarité jeunesse, visant à mieux préparer les jeunes à leur vie autonome après leur sortie des centres de jeunesse. Le bilan du projet semble globalement positif<sup>6</sup>.

Les programmes d'autonomie, combinés aux interventions cognitivo-comportementales, sont reconnus pour favoriser la réadaptation des jeunes contrevenants. De plus, un programme favorisant l'introspection,

le soutien d'un adulte compréhensif et l'expérience au sein d'un groupe positif, avec autonomie et responsabilités, peut faciliter la réhabilitation des adolescents présentant des traits névrotiques<sup>7</sup>. Les auto-observations quotidiennes, axées sur les éléments du contrat comportemental et les compétences acquises lors des ateliers, favorisent la responsabilisation et le développement de l'autonomie des adolescents<sup>8</sup>. L'opposition aux règles serait ainsi résolue par une saine construction de la personnalité et de l'autonomie de l'adolescent.

Compte tenu de la pertinence et de l'urgence d'intégrer l'autonomie dans les interventions auprès des jeunes contrevenants, la cheffe de service de la garde ouverte (Jennifer Burnham) a reçu l'approbation de la Direction adjointe - Réadaptation, hébergement et santé des adolescents en avril 2022 pour mettre en place un projet pilote visant à accompagner ces jeunes vers une vie adulte autonome. Nous vous présentons ci-dessous une description succincte du projet autonomie tel qu'implémenté en garde ouverte, spécifiquement à l'unité La Place.

### Description du projet Autonomie à l'unité La Place

Le projet autonomie a été conçu en harmonie avec le mandat de la garde, qui est de protéger la société en réduisant le risque de récidive.

**Ce projet vise à bonifier le service de garde ouverte en intégrant des activités qui aident les jeunes à s'insérer ou se réinsérer dans la société. Son objectif principal est de préparer les jeunes à vivre de manière autonome à la fin de leur peine.**

Pour être admis au projet autonomie, le jeune doit avoir atteint l'âge de 18 ans à la fin de l'ordonnance de garde, sans possibilité de rester sous la Loi de la protection de la jeunesse. Il ne doit pas retourner vivre avec ses parents en raison de leur absence dans sa vie ou d'une relation conflictuelle avec eux, ainsi qu'en raison d'un projet de vie peu viable ou non viable.

En plus des activités habituelles en hébergement des jeunes contrevenants, le projet autonomie propose les activités suivantes :

- + Atelier « En Route vers l'Autonomie » : Cet atelier enseigne aux jeunes contrevenants les responsabilités de la vie adulte en leur fournissant des compétences et des connaissances pratiques essentielles. Les sujets abordés incluent la construction de l'identité, la préparation d'un trousseau d'appartement, l'éducation financière, la compréhension du marché immobilier et l'accompagnement dans les projets personnels. L'objectif clinique est de permettre aux jeunes de mieux comprendre la société et de se projeter

positivement dans l'avenir. Ainsi, les jeunes acquièrent une meilleure compréhension du monde et les compétences nécessaires pour une réinsertion réussie.

- + **Atelier Cuisine** : Les jeunes prennent leurs repas à la cafétéria pendant trois jours et préparent leurs propres repas pendant quatre jours de la semaine. Ils disposent d'un budget hebdomadaire pour faire leurs courses. Les jeunes autorisés à sortir sont accompagnés par les intervenants pour faire l'épicerie. Ceux qui ne peuvent pas sortir font leurs courses en ligne, avec un éducateur chargé de récupérer les produits. Cette activité vise à enseigner des compétences pratiques telles que l'organisation, la gestion financière et la planification des repas, favorisant ainsi le développement d'habitudes de vie autonomes et responsables.
- + **« Caucus Auto-Homme »** : Ce sont des réunions permettant aux jeunes de planifier leur semaine en commun, en définissant les horaires pour des jeux de société, des activités sportives, des moments de télévision, et des tâches diverses. Les rencontres se tiennent deux fois par semaine : la première pour élaborer l'horaire et la seconde pour le réajuster si nécessaire. Ces sessions permettent également aux jeunes de travailler sur des projets personnels ou professionnels, d'échanger sur les aspects positifs et négatifs de leur quotidien, et de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés.

- + **« Système de Cotation »** : Les jeunes sont évalués à chaque quart pour le respect de leur emploi du temps. À la fin de la semaine, ils reçoivent une rémunération basée sur leur respect de l'horaire. Ils bénéficient aussi d'une allocation qui leur permet d'économiser de l'argent. Des projets de travail en continu dans l'unité ou sur le site permettent aux jeunes de développer des compétences professionnelles et de gérer un budget plus conséquent que dans les unités régulières. Ainsi, au moment de quitter la garde, les jeunes peuvent disposer d'une épargne pour leur loyer ou une formation.

### Conclusion

Bien que le projet autonomie semble prometteur selon la littérature, il est essentiel de mesurer et garantir son impact durable et positif à long terme. Des études doivent être menées pour évaluer les effets à long terme du programme et ajuster les stratégies en conséquence. De plus, il est important de recueillir régulièrement les retours des jeunes, de leurs familles et des partenaires pour améliorer continuellement le programme. En abordant ces défis de manière proactive, le projet autonomie pourra mieux répondre aux besoins des jeunes contrevenants et maximiser son impact sur leur réadaptation et réinsertion.

- 1 LeBlanc, M. (2003). La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication. Dans M. Leblanc, M. Ouimet & D. Szabo (Éds), *Traité de criminologie empirique* (3<sup>e</sup> éd., pp. 367-420). Montréal, QC : Les Presses de l'Université de Montréal.
- 2 Dumollard, M., Lacroix, I., Leclair-Malette, I.-A. & Vargas Diaz, R. (2023). L'autonomisation à l'épreuve du placement en centre de réadaptation : les expériences carcérales des jeunes placés en protection de la jeunesse. *Nouvelles pratiques sociales*, 33(2), 181-202. <https://doi.org/10.7202/1107883a>
- 3 René, J. F., Goyette, M., Bellot, C., Dallaire, N., & Panet-Raymond, J. (2001). L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité. *Lien social et Politiques-RIAC*(46), 125-140.
- 4 Goyette, M., Morin, A., et Boislard, J. (2008). Le Projet Qualification des jeunes : le passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse, *Intervention*, 129, 16-26
- 5 Collins, M. E. (2001). Transition to adulthood for vulnerable youths: A review of research and implications for policy. *Social Service Review*, 75(2), 271-291. <https://doi.org/10.1086/322209>
- 6 Morin, A. (2004). *Projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec. Bilan de l'an II*. Montréal : ACJQ
- 7 Dumas, M.-M. (2017). *Considérer les écarts de conduite dans le processus de réadaptation : Comment les intervenants adaptent-ils le cadre général de l'intervention à la résistance des jeunes délinquants à haut risque de récidive ?* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). [Dumas\\_MarieMichele\\_2017\\_memoire.pdf](https://www.umontreal.ca/memoire.pdf) (umontreal.ca)
- 8 LeBlanc, M. (2003). La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication. Dans M. Leblanc, M. Ouimet & D. Szabo (Éds), *Traité de criminologie empirique* (3<sup>e</sup> éd., pp. 367-420). Montréal, QC : Les Presses de l'Université de Montréal.

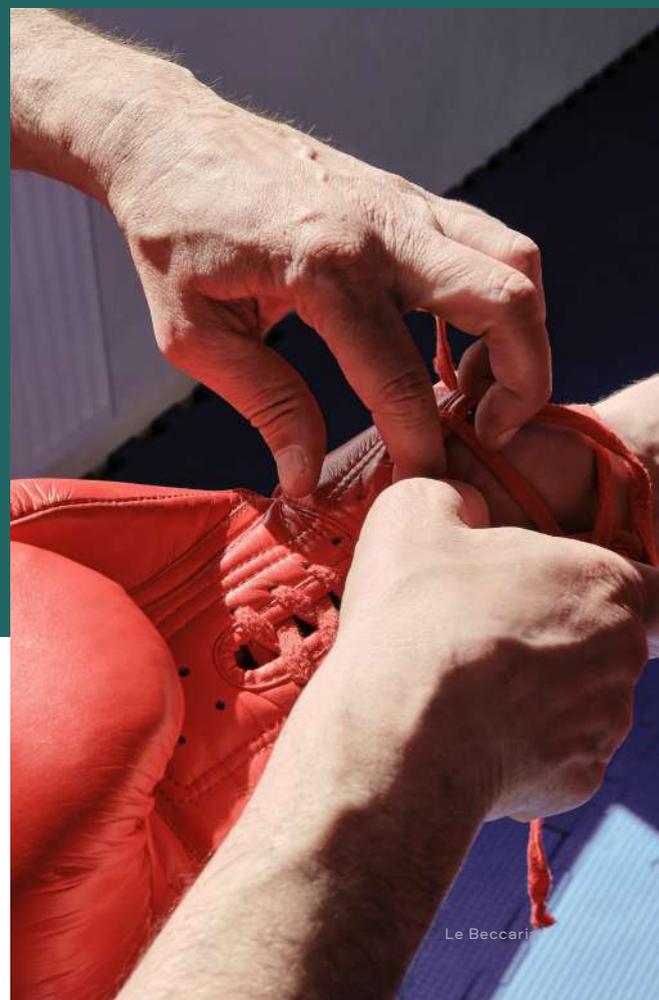
## INNOVATION

# La boîte thérapeutique comme moyen holistique pour intervenir auprès des jeunes



**Alexandre Leclerc**

Coordonnateur et intervenant  
des suivis externes pour  
l'organisme Le 2159



Il est essentiel d'examiner la criminalité chez les adolescents de 12 à 18 ans sous un angle plus large que celui des seules actions délinquantes. Lors de notre intervention auprès des jeunes affiliés à des groupes criminalisés, nous avons constaté qu'il est crucial de comprendre leur histoire de vie, plutôt que de se limiter à intervenir uniquement sur leur comportement. En apprenant à connaître l'adolescent en tant qu'individu, et non seulement comme délinquant, nous pouvons découvrir ses forces et ses qualités. Cela est fondamental pour travailler sur l'ambivalence des choix qu'il rencontre dans leur vie quotidienne.

L'adolescent qui reçoit le statut de délinquant est constamment rappelé à ses actes répréhensibles et doit assumer les conséquences judiciaires qui en découlent. Que ce soit à travers les mesures prévues par la LSJPA, par l'école, par les forces de l'ordre ou parfois même à la maison, ces mesures rappellent au jeune qu'il est un criminel et un marginalisé. Toutefois, en partant du principe que le jeune est conscient de ses actes criminels, notre approche vise à découvrir ce qu'il y a de bon en lui, afin qu'il puisse le voir et le croire à son tour pour lui-même. Il peut être facile pour l'humain d'agir en fonction de ce qu'il croit qu'il est. Alors, il est crucial que l'adolescent prenne conscience des aspects positifs en lui, afin qu'il puisse les exploiter et agir en accord avec ses qualités.

Pour ce faire, nous avons mis en place un projet d'intervention dans plusieurs écoles secondaires et centres jeunesse de la Rive-Sud, offrant un espace propice pour découvrir les forces et les qualités de chaque adolescent.

Le Projet 180 est une initiative ciblée pour les jeunes de 12 à 25 ans, exposés au risque de comportements criminels ou associés à des groupes criminalisés. Nous intervenons aussi auprès des jeunes qui souhaitent se retirer de cet environnement. Notre approche, basée sur la participation volontaire, place l'individu au centre de l'intervention, favorisant son autonomie et sa capacité à résoudre ses problèmes. En utilisant la boîte thérapeutique, nous créons un cadre d'intervention psychosociale qui nous permet d'atteindre des adolescents souvent réticents à un suivi traditionnel.

Chaque séance commence par un entraînement de boîte, favorisant l'établissement d'un lien avec le jeune dans un cadre positif et légal. Cette activité physique permet de découvrir de nouvelles passions, tout en facilitant une réflexion sur le pouvoir des choix et la prise de décisions. Les techniques apprises sont ensuite intégrées dans la discussion psychosociale, permettant d'établir des parallèles entre l'entraînement et la vie quotidienne du jeune.

**À travers ces rencontres, nous mettons en lumière les forces des adolescents, en les utilisant comme facteurs de protection et en travaillant sur leur ambivalence.**

Nous visons également à répondre, de manière légale et positive, à certains besoins que les jeunes peuvent rechercher dans le milieu de la criminalité, tels que le besoin

de contrôle sur une situation de vie parfois précaire, le besoin d'appartenance et de reconnaissance, ainsi que le besoin d'argent. Nous cherchons donc à révéler et à renforcer le pouvoir d'agir et de choisir des jeunes dans leur propre situation. Nous visons également à créer une équipe autour de l'adolescent qui comprend des personnes positives et significatives, telles que des entraîneurs de boxe, des enseignants ou d'autres figures de soutien, avec qui ils peuvent s'identifier. De plus, nous nous efforçons de leur offrir des expériences où ils pourront être reconnus pour leurs qualités aux yeux de leurs pairs et de les accompagner dans la recherche de sources de revenus.

En conclusion, le Projet 180 illustre l'importance d'une approche holistique dans l'intervention auprès des jeunes à risque.

**En mettant l'accent sur les aspects positifs et les forces des adolescents, nous visons à transformer leur perception d'eux-mêmes et à encourager des comportements plus constructifs.**

Pour aller plus loin, il serait intéressant d'explorer comment intégrer ces approches dans des contextes plus variés et de mesurer leur impact à long terme sur la réinsertion sociale des jeunes.



## ÉTAT DE LA SITUATION

# L'offre de soutien provinciale : Un lieu de cohésion et d'échange pour tous les intervenants œuvrant en LSJPA



**Josée Chartrand,**  
déléguée à la jeunesse

Membre de l'Équipe de soutien provinciale LSJPA au CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal



**Jeanne Tugault Lafleur,**  
avocate

Membre de l'Équipe de soutien provinciale LSJPA au CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal



## Depuis plus d'une décennie maintenant, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de Montréal détient le mandat d'offrir du soutien tant clinique que juridique dans l'application de la LSJPA, et ce, à l'ensemble des intervenants de la province.

Ce soutien prend plusieurs formes, et comprend l'ensemble des activités suivantes:

- + le soutien juridique et clinique auprès des directeurs provinciaux, de leurs intervenants, gestionnaires, contentieux, dans le cadre de l'application de la LSJPA;
- + la vigie sur l'état du droit (C-10, C-75, jurisprudence...), des interventions et projets novateurs en matière d'application de la LSJPA;
- + la participation aux instances de suivi de la LSJPA, par exemple sur différents comités tels que le comité intersectoriel ou le comité sur les sanctions extrajudiciaires;
- + le développement d'activités et d'outils relatifs à l'amélioration des pratiques cliniques et juridiques dans le cadre de l'application de la LSJPA, tels que le **Blogue LSJPA** et **La Trousse LSJPA**;

- + l'organisation de diverses formations prenant plusieurs formes: la journée annuelle des juristes LSJPA à chaque automne depuis maintenant plus de 5 ans et la tenue d'activités thématiques sur différents sujets cliniques, la dernière ayant eu lieu le 6 juin 2024 et a porté sur la gestion des manquements. De 2021 à 2023, un atelier de remise à niveau à l'attention de tous les directeurs provinciaux a été offert à l'échelle provinciale. Également, à la demande générale, la très attendue formation sur le calcul des peines devrait se donner à nouveau à l'automne 2024. Finalement, l'équipe du Soutien provincial vise également à offrir la formation sur le cadre légal de la LSJPA à l'ensemble des intervenants de la province.

**Le Blogue LSJPA** se veut le canal de communication par excellence entre l'équipe de soutien et l'ensemble des intervenants œuvrant en LSJPA, quel que soit leur titre d'emploi. Le Blogue comporte deux volets: d'abord, par des billets envoyés à des centaines d'abonnés via courriel, ceux-ci peuvent être informés rapidement de développements juridiques et cliniques touchant la LSJPA. Mais il y a plus: les abonnés peuvent aussi poser des questions spécifiques via la section « *Posez votre question* » du Blogue. Selon la nature de la question, un clinicien ou un avocat y répondra, généralement dans les 48 heures.

En plus du Blogue, l'équipe de soutien a créé **La Trousse LSJPA**, qui a comme objectif d'accompagner les nouveaux, et les plus expérimentés, intervenants dans leur apprentissage de l'application de la LSJPA. Cet outil vise à ce qu'un clinicien qui débute sa pratique auprès d'adolescents concernés par la LSJPA puisse aisément et rapidement s'approprier les notions de base requises par son travail. Chacune des fiches de contenu propose à l'utilisateur un contenu vulgarisé, tant sur les pratiques cliniques que sur les articles de loi applicable. De nombreuses fiches ont été ajoutées au fil des années, lesquelles portent notamment sur la gestion des manquements, les transferts interrégionaux et interprovinciaux, les rôles et responsabilités du délégué à la jeunesse, la détention provisoire, la justice réparatrice, l'imputabilité du directeur provincial, les différents examens possibles, ainsi que les évaluations médicales, psychologiques et psychiatriques, pour n'en nommer que quelques-unes.

Nous invitons tous les lecteurs à se rendre sur les sites Web suivants pour en connaître davantage:



**Blogue**



**Trousse**

## ÉTAT DE LA SITUATION

# Un cadre sécuritaire pour les enfants victimes de violences conjugales et post-séparation



**Constance Laurin,**  
criminologue

Gestionnaire des services cliniques  
chez Juripop

### Une approche sociojudiciaire sensible

Le contexte de séparation imminente ou récente peut entraîner une escalade de violences et une hausse des risques de féminicides et filicides (Kropp, 2008; Ontario DVDR, 2019). L'exercice de violences devient alors imprévisible, puisqu'il n'appartient plus à un cycle connu des personnes victimes (Boulebsol et al., 2022).

**Les enfants gravitent eux aussi au sein d'un cycle de violences post-séparation, dont ils sont victimes à part entière. Ils sont également souvent utilisés pour atteindre le parent victime, notamment à travers le lien parent victime-enfant.**

Dans une tentative de résistance aux stratégies violentes et à l'instrumentalisation des acteurs et actrices de l'écosystème sociojudiciaire (Fortin et Laurin, 2023), cet article se penche sur le vécu des enfants victimes de violences conjugales et post-séparation. En tant que professionnel.le.s, se sensibiliser sur leur réalité et approfondir ses connaissances sur le plan du savoir-être et du savoir-faire, dans un esprit de multidisciplinarité, peut contribuer à adoucir le parcours judiciaire des personnes victimes. Pour ce faire, il convient de :

### 1. Valider le vécu des enfants victimes

Faire preuve d'ouverture, d'écoute et d'accueil peut minimiser les risques de victimisation secondaire (Ménard et al., 2021) et augmenter les filets de protection autour des enfants. Valider leur vécu, c'est contribuer à leur reprise de pouvoir.

### 2. Miser sur la collaboration multidisciplinaire

Inclure les intervenant.e.s qui gravitent autour des personnes victimes, au sein du processus judiciaire, afin de coconstruire un cadre sécuritaire et de garantir une concertation efficace qui bénéficie à tous et toutes.

### 3. Adopter une posture d'allié.e auprès des personnes victimes

Pour se faire, un souci au langage doit être observé. De plus, des outils doivent être mis de l'avant, afin d'alléger le fardeau de preuve qui pèse perpétuellement sur les épaules des personnes victimes. Notamment, à travers la consignation des impacts qui se manifestent chez les enfants, à chaque retour du temps passé chez le parent violent. Des impacts sont fréquemment présents en contexte de violences et s'estompent ou diminuent en intensité généralement dans les jours qui suivent le retour chez le parent victime. Les impacts peuvent s'articuler sur le plan de l'autonomie, de l'alimentation, du sommeil et de la gestion des émotions (Cunningham et Baker, 2009).

#### **4. Contextualiser les comportements et les verbalisations des enfants victimes**

Au sens du Laboratoire de pratiques innovantes de Juripop en droit de la famille et de la jeunesse auprès des personnes victimes de violences conjugales et post-séparation, les positionnements des enfants doivent être analysés à la lumière des conséquences des violences, des cycles des violences, des rôles adoptés par les enfants et des stratégies d'adaptation utilisées.

Les conséquences vécues par les enfants, notamment l'hypervigilance, la crainte de représailles, les atteintes aux capacités d'affirmation et à l'estime de soi, les enjeux de mémoire, les enjeux de consommation, la difficulté à faire confiance, la minimisation des violences, l'internalisation des justifications aux violences, l'anxiété, les troubles du sommeil, les symptômes d'état de stress post-traumatique, etc., peuvent toutes influencer le discours des enfants et l'accès que le professionnel aura à l'égard de ce dernier (Paradis, 2012).

Le positionnement de l'enfant dans le cycle peut varier de celui du parent victime, stratégie utilisée par l'auteur pour complexifier la mobilisation et l'empathie mutuelle. Ainsi, un enfant qui se situe dans la phase de tension est envahi d'une anxiété qui peut contribuer à son silence. À l'inverse, un enfant dans la phase d'agression peut vivre une colère qui l'amène à dénoncer cette injustice et demander de l'aide (Paradis, 2012)

Concernant les stratégies d'adaptation et les rôles imposés ou adoptés par les enfants, la consultation des ouvrages *Petits yeux et petites oreilles* (2009) et *L'enfant une éponge ... L'enfant exposé à la violence conjugale, son vécu, notre rôle* (2012) est recommandé.

#### **5. Offrir un référencement individualisé et spécialisé**

Pour ce faire, la formation est essentielle, tout comme la reconnaissance des limites de sa compétence et la collaboration avec des partenaires clés.

#### **6. Faire des liens entre l'exercice de violences et les capacités parentales préoccupantes du parent violent**

L'amalgame « mauvais partenaire, mais bon parent » est à déconstruire. L'exercice de violences constitue un choix, une prise de contrôle, qui a des conséquences directes sur l'enfant qui peut en être victime de manière auditive, visuelle, intuitive ou directe (Øverlien et Hydén, 2009). Dans plusieurs cas, le filicide est la première manifestation de violence physique directe envers un enfant (Bureau du Coroner, 2022).

#### **Des ordonnances judiciaires et des ententes sécuritaires**

---

**À titre d'intervenant.e.s, il est possible d'investir un rôle d'allié.e, en collaborant au processus judiciaire. Pour qu'une personne puisse donner un mandat juridique libre et éclairé qui respecte son rythme, ses besoins et ses limites, la personne doit connaître l'ensemble de ses options. Dans la poursuite de cet objectif, l'accompagnement d'un.e intervenant.e aux rencontres avec l'avocat.e peut être aidant et ultimement contribuer au sentiment de confiance des personnes victimes envers le système judiciaire et garantir une saine participation au processus judiciaire. Voici quelques ordonnances ou mesures qui peuvent être discutées ou demandées, dans le cadre d'un litige en droit de la famille :**

---

- + le témoignage par visioconférence dans un lieu confidentiel pour le parent victime et/ou l'enfant victime (Barreau du Québec, 2022);
- + l'injonction pour faire cesser un comportement de violences ou empêcher un exercice de violences, notamment en imposant de rester à l'écart de la résidence familiale ou des lieux fréquentés par la famille (Koshan, 2023 et art.509 C.p.c);
- + la confidentialité des adresses des milieux éducatifs et de vie de la famille qui permet de contribuer au sentiment de sécurité et de liberté des personnes victimes (Inform'elle, 2021);
- + le retrait des attributs de l'autorité parentale ou la déchéance de l'autorité parentale (articles 606 et suivants du Code civil du Québec) peuvent s'avérer pertinent en contexte de violences conjugales et post-séparation, contexte qui témoigne de capacités parentales préoccupantes et parfois de manquement grave et injustifié à son devoir de parent ([1987] 2 R.C.S. 244);
- + la supervision du temps parental et/ou des échanges qui peut agir à titre de filet de protection (Jaffe, Crooks et Bala, 2006). Des centres de supervision sont accessibles dans diverses régions (<https://www.rqrsda.org/les-membres/>), mais leur horaire est parfois limité, d'où l'importance de prévoir le moment d'échange en conséquence. Limiter les contacts permet de minimiser les risques d'escalade de violences, mais aussi d'alléger le fardeau des personnes victimes, puisqu'un tiers peut alors rendre compte d'exercice de violences dont iel est témoin;

- + les suivis auprès d'organismes spécialisés en violences conjugales et post-séparation, et non centrés sur un conflit de séparation (Côté, Gendron et Lapierre, 2024). Appliquer une analyse erronée à la situation risque de contribuer à la victimisation secondaire et de perpétuer des enjeux de sécurité;
- + l'expertise psychosociale réalisée auprès d'un.e professionnel.le formé.e en contexte de violences conjugales et post-séparation, afin que des scénarios de protection soient mis en place et que l'analyse valide le vécu de l'enfant (Vincent, 2019).

## Ressources

**SOS Violence conjugale** au **1 800 363-9010**, ouvert 24-7 pour obtenir du soutien, de l'écoute et du référencement vers la Maison d'hébergement de son secteur.

**Rebâtir** qui offre quatre heures de consultations juridiques gratuites aux personnes victimes de violences, dans divers domaines de droit, au **1 833 732 2847**.

**La ligne Info-DPCP** pour les personnes victimes de violences conjugales et sexuelles, afin d'obtenir de l'information sur le processus criminel, au **1 877 547 3727**.

**Juripop** qui offre notamment des services juridiques sensibles et multidisciplinaires aux personnes victimes de violences conjugales et post-séparation au <https://juripop.org/jai-besoin-dun-avocat-services-juridiques/>.

## Biographie

Barreau du Québec. (2022). Personnes victimes d'agression sexuelle et de violences conjugales, Guide des meilleures pratiques en matière d'interrogatoires et de contre-interrogatoires. En ligne : <https://www.barreau.qc.ca/media/q0ngu3if/guide-meilleures-pratiques-interrogatoires-contre-interrogatoires.pdf>

Boulebsol, Carole [et 7 autres], Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale : coconstruction des connaissances et expertise, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2022.

Bureau du Coroner (2022). Agir ensemble pour sauver des vies. Deuxième rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale, Québec, 45.

C.(G.) c. V.-F.(T.), 1987 CanLII 20 (CSC), [1987] 2 RCS 244. En ligne : <https://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/1987/1987canlii20/1987canlii20.html>

Code civil du Québec, chapitre CCQ-1991, En ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/ccq-1991>

Code de procédure civile, chapitre C-25.01. En ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/C-25.01%20.pdf>

Côté, Isabelle, Gendron, Catherine et Lapierre, Simon. (2024). Retombées des programmes d'intervention destinés aux auteurs de violence conjugale selon la perspective de leur conjointe ou ex-conjointe : une étude exploratoire. Université Laurentienne. Université d'Ottawa. Collectif de recherche : FemAnVi.

Cunningham, Allison et Baker, Linda (2009) Petits yeux, petites oreilles Comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent. Centre des enfants, des familles et le système de justice. Ontario. 40. En ligne : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/migration/phac-aspc/sfv-avf/sources/fem/fem-2007-lele-pypo/pdf/fem-2007-lele-pypo-fra.pdf>

Fortin, Justine et Laurin, Constance. (2023). L'interprétation du principe du meilleur intérêt de l'enfant en contexte de violences entre partenaires intimes et de violences post-séparation : entre changement de paradigme et développement des connaissances. Barreau du Québec, Service de la formation continue, Développements récents en droit familial. vol 536, Montréal. Éditions Yvon Blais, 55. En ligne : <https://edocrone.cajj.qc.ca/developpements-recents/536/c-176d391c-9481-45c8-8aab-859d003f8007>

Inform'elle. (2021). La divulgation de l'adresse par les victimes de violence conjugale. En ligne : <https://informelle.org/chroniques/la-divulgation-de-ladresse-par-les-victimes-de-violence-conjugale-2/>

Jaffe, Peter G., Crooks, Claire V. et Bala, Nick. (2006). Conclure les bonnes ententes parentales dans les cas de violence familiale : recherche dans la documentation pour déterminer les pratiques prometteuses. Rapport de recherche. Division de la recherche et de la statistique. En ligne : [https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/parent/2005\\_3/2005\\_3.pdf](https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/parent/2005_3/2005_3.pdf)

Koshan, Jennifer. (2023). Domestic violence protection orders and their intersections with family and other laws and legal systems. 35:1 Rev. can. D. fam. 241-296.

Kropp, P. (2008). Intimate Partner Violence Risk Assessment and Management. Violence and victims. doi: 10.1891/0886-6708.23.2.202.

Ménard, Daphnée, B., Smedslund, Katja, Bernier, Dominique et Lessard, Geneviève (2021). Contribuer à la santé et à la sécurité des survivantes de la violence familiale : réduire les risques de victimisation secondaire. Mémoire sur la violence familiale et le droit de la famille (10). Québec, Québec : Recherches appliquées, interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles. En ligne : <https://fvfl-vfdf.ca/fr/>

Sommaires/Sommaires%20PDFs/Family\_Violence\_Family\_Law\_Brief-10-FR.pdf

Ontario Domestic Violence Death Review Committee (2020) 2019–2020 Annual Report. En ligne : <https://www.ontario.ca/document/domestic-violence-death-review-committee-2019-2020-annual-report/chapter-4>

Øverlien, Carolina & Hydén, Margareta. (2009). Children's Actions when Experiencing Domestic Violence. Childhood-a Global Journal of Child Research - CHILDHOOD. 16. 479-496.

Paradis, Louise. (2012). L'enfant une éponge ... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle. Québec, Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale, 131. En ligne : <https://www.tcvcm.ca/files/2015-12/eponge-web.pdf>

Vincent, Alexandra. (2019). Capacités parentales et violence conjugale : une analyse du discours des experts psychosociaux et psycholégaux en matière de garde d'enfant et de droit d'accès. Maîtrise en service social. Université d'Ottawa. En ligne : <https://ruor.uottawa.ca/server/api/core/bitstreams/8612a15d-2e96-46b9-82ab-aeae0a1a240/content>

## ÉTAT DE LA SITUATION

# Les travaux communautaires chez les ados, une démarche de justice réparatrice en soi



**Catherine Lapierre**

Directrice des services de justice réparatrice à Équijustice



**Mathilde Martin**

Responsable des communications à Équijustice

Si la portée réparatrice d'une démarche envers la personne victime semble évidente, celle envers la collectivité peut paraître plus subtile. Équijustice a fait le pari de faire des démarches envers la collectivité un processus de justice réparatrice en soi.

*Comment la justice réparatrice peut-elle s'actualiser dans une démarche de travaux communautaires ?*

Les travaux communautaires se définissent comme « un service qu'un contrevenant rend à la communauté (...) une activité consentie et accomplie gratuitement par l'auteur d'une infraction<sup>1</sup>... ». À défaut de s'impliquer directement envers la victime, l'adolescent offrira son temps et son engagement à un organisme communautaire qui, par sa mission, a un impact social positif.

Selon les statistiques internes du Réseau Équijustice, les démarches de réparation prévoyant une implication dans la collectivité représentent près de 60% des cas qui leur sont adressés.

Adoptée en 2003 sur l'ensemble du territoire canadien, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) définit le cadre d'intervention extrajudiciaire et judiciaire à suivre à l'égard des jeunes âgés de 12 à 17 ans ayant commis une infraction au Code criminel et à d'autres lois fédérales. Ainsi, lorsqu'une infraction a été commise par un adolescent, il existe des mesures adaptées qui lui permettent de réparer les torts causés par son acte, en tenant compte de la personne victime et de la collectivité.

Parmi les mesures proposées aux adolescents pour réparer leur geste, citons la médiation, une des démarches de réparation envers la personne victime, les travaux communautaires qui s'adressent à la collectivité ou encore celles visant la sensibilisation. Au Québec, le réseau Équijustice est l'un des organismes qui participent à la mise en œuvre de ces mesures et à l'accompagnement de toutes les personnes concernées par la démarche de réparation.



Ces démarches s'inscrivent dans les principes de la justice réparatrice lorsqu'elles visent à :

- + permettre à l'adolescent de réparer les torts causés par l'infraction qu'il a commise;
- + offrir aux personnes touchées par un crime l'occasion d'être actrices du processus judiciaire ou extrajudiciaire;
- + contribuer au bien commun par l'apport de l'adolescent à la mission des organismes venant en aide à la collectivité;
- + permettre aux parents de participer à la démarche de réparation et de soutenir son adolescent;
- + favoriser le dialogue.

*Comment les adolescents, la communauté et les parents deviennent-ils des acteurs de la démarche ?*

### Concernant les adolescents...

Attentifs à l'histoire de chacun, les intervenants d'Équijustice accueillent les contrevenants, sans a priori ni parti pris, en évitant les étiquettes. Nos intervenants adoptent une posture non suggestive et de non-jugement qui permet au jeune contrevenant d'exprimer son point de vue, de se réapproprier la situation vécue et d'explorer toutes les avenues possibles offertes par la démarche de réparation.

Cette approche individuelle et personnalisée, centrée sur l'écoute attentive, est favorisée par les intervenants dans le but de créer un lien de confiance, d'encourager le dialogue et une participation active

du jeune contrevenant. Elle offre à l'adolescent l'occasion de comprendre son rôle dans la démarche de réparation et d'y souscrire pleinement.

Au-delà du constat de la transgression d'une norme, c'est le sens de la réparation qui prévaut dans la démarche. Lors des rencontres avec l'intervenant, l'adolescent est soutenu dans sa réflexion et encouragé à se poser un certain nombre de questions, visant à lui permettre de construire et d'adhérer à la mesure plutôt que de la subir.

### Concernant la communauté...

Dans notre réseau, nous adhérons à l'idée, soutenue par Lode Walgrave<sup>2</sup>, qui établit qu'un crime ne concerne pas seulement la victime qui l'a subi. En effet, les répercussions d'un acte criminel vont bien au-delà de l'individu, mais touchent, par ricochet, la société dans son entièreté. Il est donc primordial de reconnaître le rôle de la collectivité dans le processus de réparation. Cette position permet de définir la place et l'implication des organismes communautaires avec lesquels nous collaborons, de les valoriser dans le rôle qu'ils ont à jouer et d'éviter leur instrumentalisation à des fins de réhabilitation du jeune.

Notre approche permet de nous assurer qu'ils ne sont pas de simples structures d'accueil, mais bien des acteurs de la démarche et du dialogue avec le jeune contrevenant. Chaque fois que l'adolescent choisit un organisme de sa communauté, il accomplit un acte de reconnaissance envers la mission et les activités de ce dernier. Pour notre organisme, la réparation prend tout son sens dans le

dialogue. Accompagné de l'intervenant, l'adolescent va présenter sa réflexion et les motivations qui l'ont conduit à choisir cette mission en particulier pour réparer les torts causés. Cette rencontre entre l'adolescent et l'organisme choisi est le moment où la démarche de réparation est reconnue, actée.

Ces pratiques d'intervention ont pour objectifs de susciter l'adhésion tant des adolescents que des organismes collaborant au processus, de clarifier les objectifs des travaux vis-à-vis des autres démarches de réparation existantes, de recentrer la pratique sur l'idée de réparation plutôt que de punition.

### Concernant les parents...

Pour soutenir la réalisation de cette démarche, nous offrons l'espace pour que les parents participent à la démarche aux côtés de leur enfant. En tant qu'acteurs dans la vie de l'adolescent ils sont invités à le soutenir dans ses réflexions sur ce qui s'est passé et sa façon de le réparer en s'impliquant dans toutes les étapes du processus qui le concerne.

Finalement, c'est l'ensemble de ces dimensions qui donnent la saveur réparatrice à tous les services d'accompagnement que nous offrons. Ce sont ces éléments qui font que les travaux communautaires chez les adolescents sont une démarche de justice réparatrice en soi. Fondée sur la réparation des torts causés, l'agentivité, le dialogue et la participation des personnes, la justice réparatrice contribue à créer une société plus juste et inclusive dans l'intérêt des jeunes contrevenants, de leurs proches, des personnes victimes et de la communauté.

- 1 CAUCHIE, Jean-François, *Peines de travail, justice pénale et innovation*, 2009, éditions Larcier
- 2 WALGRAVE, Lode, *La justice restaurative : à la recherche d'une théorie et d'un programme*, La justice réparatrice, Vol.32, Nb 1, printemps 1999

## ÉTAT DE LA SITUATION

# Être jeune et judiciarisé. L'importance de considérer les défis de la transition vers l'âge adulte

Les jeunes en transition vers l'âge adulte (TVA) sont majoritaires parmi la population pénale, qu'il s'agisse des 16-18 ans dans le système de justice des mineurs<sup>1</sup> ou des 18-30 ans dans celui pour adultes<sup>2,3</sup>. La TVA est justement une période charnière dans les parcours de vie de ces jeunes, que ce court article propose de mieux comprendre. Elle renvoie à une période de construction de soi et d'autonomisation, aux bornes d'âge floues (autour de 16 à 30 ans, voire parfois 35 ans)<sup>4-6</sup>. Plus particulièrement, il s'agit d'un processus caractérisé par des transitions multiples et interreliées dans plusieurs sphères de la vie (ex. éducative, relationnelle), qui sont aujourd'hui plus tardives (ex. l'âge d'entrée dans la parentalité recule), non linéaires (ex. il est courant de travailler avant l'obtention d'un diplôme) et réversibles (ex. il est possible de vivre dans un logement autonome, puis de retourner vivre au domicile parental quelques années plus tard)<sup>7,8</sup>. Ce processus est aussi marqué par des inégalités entre jeunes et influencé par leurs contextes de vie et sociaux<sup>9-11</sup>. Les

indicateurs de TVA des jeunes suivis au pénal sont d'ailleurs inquiétants, avec une insertion en emploi complexe, des défis d'accès au logement, de santé, etc.<sup>12</sup>. Leur processus de TVA est aussi fortement influencé par le suivi pénal, c'est-à-dire par les contraintes et défis induits par l'encadrement pénal<sup>13-16</sup>.

Pour les jeunes suivis dans le système pénal, leur parcours est souvent analysé sous le prisme des carrières criminelles<sup>17</sup> et du désistement du crime<sup>18-22</sup>. L'éloignement de la délinquance représente en effet une attente sociale forte aux débuts de l'âge adulte et, dans un contexte où la gestion des risques de récidive structure l'intervention pénale<sup>23,24</sup>, la compréhension de l'engagement dans la criminalité fait l'objet de beaucoup d'attention. Les travaux criminologiques expliquent alors que vieillir constitue un facteur explicatif des carrières criminelles, avec l'idée que la majorité des individus s'éloignent de la délinquance dans la première moitié de la vingtaine<sup>25,26</sup>. Les transformations identitaires et la maturation psychosociale amènent également les individus à progressivement modifier leurs activités et à s'éloigner de la criminalité<sup>27-29</sup>. Enfin, des événements (ex. mise en couple) agissent comme des points tournants importants, qui soutiennent l'éloignement des activités criminelles<sup>21,30,31</sup>.

Il se trouve que ces grandes explications du processus de désistement du crime<sup>32,33</sup> pointent des éléments liés aux trois dimensions – chronologique, vécue, et statutaire – qui constituent l'âge de la jeunesse et le processus de TVA<sup>7</sup>. C'est ce que nous avons montré à partir d'une recherche sur l'action publique sociopénale



**Marie Dumollard,**  
professeure adjointe

École de travail social,  
Université de Montréal



destinée aux jeunes judiciairisés sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)<sup>34,35</sup>. Ce projet mobilise les récits de 16 jeunes de 17 à 19,5 ans suivis sous la LSJPA à propos de leur parcours passé, présent et leurs aspirations futures. De manière générale, les résultats montrent que la TVA est grandement marquée par l'avancée biologique et chronologique en âge que les bornes d'âge institutionnelles (ex. les majorités civile et pénale) viennent découper en étapes communes<sup>7</sup>. Pour les jeunes rencontrés, le fait de devenir ou d'être majeur représente à cet égard un passage important, qui incite à éviter d'entrer dans le système pénal pour adultes après un parcours passé vécu comme long et perdu, parce qu'écoulé en institution (i.e. placement sous garde de la LSJPA). S'ajoute à cette dimension chronologique de la TVA un âge vécu, marqué par la construction identitaire<sup>36</sup> et la valorisation de l'expression de soi, ses choix, et de son autonomie<sup>37</sup>. Pour les jeunes rencontrés, les peines passées de la LSJPA ont contraint leur autonomie et ils souhaitent désormais s'éloigner du système pénal. Dans ce contexte, le regard qu'ils portent sur eux-mêmes évolue et ils se voient désormais comme étant en train de « passer à autre chose », loin de la criminalité. Ces évolutions s'accompagnent enfin de changements sociaux, alors que l'âge statutaire de la TVA est aussi marqué par des transitions et le fait de remplir de nouvelles obligations sociales (ex. devenir parent)<sup>6,38</sup>. Pour les jeunes interrogés, remplir de nouveaux rôles sociaux, notamment celui de travailler, leur permet de rester occupés, loin du système pénal, et est au cœur de leurs projections futures pour une vie meilleure.

Ces trois dimensions – chronologique, vécue et statutaire – au cœur de la TVA s'articulent finalement dans le cheminement des jeunes suivis sous la LSJPA, incitant à davantage porter le regard sur les expériences qu'ils font de ce processus caractéristique de la jeunesse. Cela est d'autant plus important que la TVA fait l'objet de beaucoup moins d'attention que pour d'autres catégories de jeunes (ex. ceux suivis en protection de la jeunesse)<sup>12,15,34,39</sup>. Dans notre recherche, l'âge chronologique, et plus particulièrement l'approche des 18 ans, revêt une importance particulière dans les parcours, notamment dans la mesure où elle symbolise la majorité pénale et le risque d'entrer dans le système pénal pour adultes. Cela vient souligner l'importance de s'intéresser à ce seuil d'âge charnière qui structure l'intervention pénale, d'autant plus que la TVA est un processus qui se poursuit bien au-delà des 18 ans. D'ailleurs, des pays occidentaux se questionnent depuis plusieurs années sur les implications de ce seuil de la majorité pénale à 18 ans dans les parcours juvéniles et la nécessité d'adapter l'intervention pénale en direction des jeunes en TVA<sup>40,41</sup>.

En somme, tous ces éléments nous invitent à porter le regard sur les expériences des jeunes judiciairisés de leur TVA<sup>42</sup>, au-delà du prisme des carrières criminelles et de l'étiquetage pénal<sup>15</sup>. Cela permet en effet de mettre en lumière les enjeux qu'ils vivent pendant ce processus charnière des parcours de vie, et dans quelle mesure elles se distinguent de celles d'autres jeunes dans une perspective de compréhension des inégalités vécues dans la TVA.

1. Nous menons actuellement une recherche sur la question en faisant un état des lieux des interventions menées en direction des jeunes en TVA, au croisement des systèmes de justice des mineurs et pour adultes. à l'Institut Universitaire Jeunes en Difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### Bibliographie

1. DPJ. En équilibre vers l'avenir. Bilan des DPJ. Directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux; 2023. Disponible à: <https://www.ciuss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/bilandpl2023.pdf>
2. Malakieh J. Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada 2018-2019. Statistique Canada; 2020 déc. (Juristat). Disponible à: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2020001/article/00016-fra.pdf?st=EPMkSM6o>
3. Tircher P, Hébert G. Le profil des personnes judiciairisées au Québec. IRIS; 2021. Disponible à: <https://iris-recherche.qc.ca/publications/profil-personnes-judicialisees-quebec/>
4. Bélisle R, Yergeau É, Bourdon S, Dion M, Thériault V. Défis de la programmation ouverte dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. Société et jeunes en difficulté. 2011;(11):[En ligne].
5. Fleury C. L'allongement de la jeunesse est-il attribuable à la précarisation de l'emploi ? Examen de la question dans un contexte québécois. Canadian Journal of Sociology. 2009;34(2):283-312.
6. Galland O. Sociologie de la jeunesse. 7e éd. Armand Colin; 2022.
7. Longo ME. L'âge éphémère: les définitions de la jeunesse à la lumière du temps. rjs. 2016;1(1):5-24.
8. Supeno E, Bourdon S. Bifurcations, temporalités et contamination des sphères de vie. Parcours de jeunes adultes non diplômés et en situation de précarité au Québec. Agora débats/jeunesses. 2013;65(3):109-23.
9. Amsellem-Mainguy Y. Inégalités intragénérationnelles au moment de l'entrée dans l'âge adulte. Apports des sciences sociales. Vie sociale. 2020;29-30(1):37-53.
10. Guillaume JF. Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles. Informations sociales. 2009;156(6):22-30.
11. Van de Velde C. Inégalités au sein de la jeunesse. Dans 2014.
12. Kang T. The transition to adulthood of contemporary delinquent adolescents. Journal of Developmental and Life-Course Criminology. 2019;5(2):176-202.
13. Abrams LS, Terry DJ. Everyday Desistance. The Transition to Adulthood Among Formerly Incarcerated Youth [Internet]. New Brunswick, NJ: Rutgers University Press; 2017.
14. Altschuler DM. Policy and program perspectives on the transition to adulthood for adolescents in the juvenile justice system. Dans: W. D. Osgood (dir.) On your own without a net: the transition to adulthood for vulnerable populations. Chicago: University of Chicago Press; 2005. p. 92-113.
15. Amsellem-Mainguy Y, Lacroix I. Avoir 18 ans en prison. INJEP; 2023 [cité 14 déc 2023]. Report No.: 2023/14. Disponible à: <https://injep.fr/publication/avoir-18-ans-en-prison/>
16. Apel R, Sweeten G. The Impact of Incarceration on Employment during the Transition to Adulthood. Social Problems. 2010;57(3):448-79.
17. Farrington DP. Preventing the transition from juvenile delinquency to adult crime. Journal of Community Justice. 2017;25(3):5-9.
18. Barry M. Au-delà de l'individualisation des processus de désistement: le rôle des politiques et pratiques sociales dans la réduction de la délinquance des jeunes. Criminologie. 2020;53(1):151-69.
19. F.-Dufour I, Chouinard-Thivierge S, Lussier P. Who is coming back to prison? Emerging adulthood and the challenges associated with desistance from crime. International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice. 2023;0(0):1-19.
20. Fortin-Dufour I, Brunelle N, Couture-Dubé R, Henry D. Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire. L'expérience de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans. Presses de l'Université du Québec; 2024.
21. Gaïa A. L'art de la « débrouille »: des sorties de délinquance juvénile par intermittence. Dans: Gaïa A, de Larminat X, Benazeth V, éditeurs. Comment sort-on de la délinquance? [Internet]. Genève: Médecine & Hygiène; 2019. p. 75-92.

22. Villeneuve MP, F. -Dufour I, Turcotte D. Désistement assisté: vecteur d'intégration sociocommunautaire pour des adolescents engagés dans une délinquance grave ou persistante. *crimino.* 2020;53(1):225-52.
23. Cournoyer LG. La réadaptation des jeunes contrevenants: qu'en est-il? Dans: *Questions de criminologie*. Presses de l'Université de Montréal; 2010. p. 85-95.
24. Sallée N. Sous la réhabilitation, le contrôle. La justice des mineurs au XXIe siècle. Presses universitaires du Québec; 2023.
25. Le Blanc M. On the future of the individual longitudinal age-crime curve. *Criminal Behaviour and Mental Health*. 2020;30(4):183-95.
26. Loeber R, Farrington DP. From juvenile delinquency to adult crime: criminal careers, justice policy, and prevention. New York: Oxford University Press; 2012. xv, 399 p.
27. Maruna S. Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives. Washington, DC, US: American Psychological Association; 2001. xix, 211-xix, 211 p.
28. McCuish E, Lussier P, Chouinard Thivierge S. Retour sur le concept de maturité dans le contexte du désistement de la délinquance durant la transition adolescence-vie adulte. *Criminologie*. 2020;53(1):199-224.
29. Villeneuve MP, Dufour IF, Couture-Dubé R, Isabel A. Desistance from Crime and Narrative Changes: Perspectives of Justice-Involved Youth. Dans: *Understanding Desistance from Crime and Social and Community (Re)integration*. Routledge; 2023.
30. Laub JH, Sampson RJ. Understanding desistance from crime. *Crime and Justice*. 2001;28:1-69.
31. Massoglia M, Uggen C. Settling down and aging out: Toward an interactionist theory of desistance and the transition to adulthood. *American Journal of Sociology*. 2010;116(2):543-82.
32. Gaïa A, Larminat X de, éditeurs. Comment sort-on de la délinquance? Comprendre les processus de désistance. Genève: RMS Editions; 2019.
33. Weaver B. Understanding desistance: a critical review of theories of desistance. *Psychology, Crime & Law*. 3 juill 2019;25(6):641-58.
34. Dumollard M. Entrer dans l'âge adulte sous contrainte sociojudiciaire: réception de l'action publique et gouvernementalité dans les parcours des jeunes judiciarisés-e-s au pénal au Québec. École nationale d'administration publique / Université de Rennes 1; 2020. Disponible à: <https://espace.enap.ca/id/eprint/220/>
35. Dumollard M. Sortir de la délinquance pendant la période de la jeunesse. Les jeux de temporalité dans les parcours des jeunes judiciarisés au Québec. Dans: *Jeunesses en situation de délinquance, parcours, désistance*. Presses universitaires de Rennes; 2024. p. 39-56.
36. Arnett J. Emerging adulthood: A theory of development from the late teens through the twenties. *The American Psychologist*. 2000;55(5):469-80.
37. de Singly F. Penser autrement la jeunesse. *Isp*. 2000;(43):9-21.
38. Van de Velde C. Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe. Paris: Presses universitaires de France; 2008.
39. Sallée N, Jaspard A. Introduction. Des institutions pénales de la jeunesse aux expériences juvéniles de la pénalité. *Agora débats/jeunesses*. 2017;77(3):57-66.
40. Chester LEH, Shefner RT, Schiraldi V. EMERGING ADULT JUSTICE: America's Recent Attempts to Apply Research to Policies and Practices. *Criminal Justice*. Winter 2024;38(4):17-23.
41. Matthews S, Schiraldi V, Chester L. Youth Justice in Europe: Experience of Germany, the Netherlands, and Croatia in Providing Developmentally Appropriate Responses to Emerging Adults in the Criminal Justice System. *Justice Evaluation Journal*. 2018;1(1):59-81.
42. De Boer S, Testé B, Guarnaccia C. How Young Offenders' Perceive Their Life Courses and the Juvenile Justice System: A Systematic Review of Recent Qualitative Research. *Adolescent Res Rev*. 1 juin 2023;8(2):137-58.

## PORTRAIT D'UNE CRIMINOLOGUE

# Portrait d'une criminologue: Julie Carpentier



**Claudie Rémillard,  
B. Sc., criminologue**



Détentriche d'un baccalauréat, d'une maîtrise ainsi que d'un doctorat de l'École de Criminologie de l'Université de Montréal, Julie Carpentier a su très jeune qu'elle souhaitait entreprendre un parcours en criminologie. Pour cette jeune adolescente, la ligne pouvait être mince entre les facteurs menant une personne vers une trajectoire délinquante ou prosociale. Originaires d'un petit village, elle était sensible aux préjugés entretenus à l'égard des personnes étiquetées comme « délinquantes » et leurs familles. Alors que personne autour d'elle ne connaissait le métier de criminologue, elle a choisi d'y plonger à fond et d'y consacrer sa carrière, ce qu'elle s'exerce à faire depuis déjà plus de 20 ans.

M<sup>me</sup> Carpentier a entrepris ses études au baccalauréat en criminologie en 1998. C'est par un concours de circonstances qu'elle s'est retrouvée à effectuer un stage en délinquance sexuelle auprès d'adolescents, stage qu'elle n'avait pas choisi. Pourtant, cette incursion au sein d'une équipe multidisciplinaire spécialisée dans le domaine sera décisive sur la suite de sa carrière. Dans le cadre de son stage, elle aura entre autres l'opportunité de participer à la rédaction d'un premier article scientifique, ce qui lui donnera envie de poursuivre ses études à la maîtrise. Sa soif d'apprendre et le désir de développer une expertise plus pointue en délinquance sexuelle la poussent aussi vers des études de cycle supérieur. Son mémoire de maîtrise et sa thèse de doctorat seront consacrés à l'étude de la carrière criminelle des adolescents auteurs d'agressions sexuelles. De façon assez surprenante, c'est davantage par intérêt personnel que par désir de poursuivre une carrière en recherche qu'elle

a entrepris et complété son doctorat en criminologie, puisque qu'elle s'est longtemps définie plutôt comme une criminologue clinicienne et non comme une chercheuse.

Il faut dire que M<sup>me</sup> Carpentier a fait l'entièreté de ses études universitaires tout en travaillant à temps plein comme clinicienne et en combinant un, parfois deux emplois en parallèle. Elle a d'abord été embauchée comme éducatrice en centre de réadaptation au Centre jeunesse de la Montérégie où elle a travaillé pendant quelques années. Puis, elle a occupé des fonctions d'agente de relations humaines (ARH) au sein de la même organisation avant d'être embauchée comme criminologue à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (INPL) en 2003. M<sup>me</sup> Carpentier rapporte que cet événement fut un point marquant dans sa carrière, puisqu'il lui était possible, pour la première fois, de porter le titre de « criminologue » au sein de son organisation. Il faut dire que l'Institut Philippe-Pinel était l'une des seules organisations de l'époque qui reconnaissait le titre professionnel de « criminologue », reconnaissance qui était d'une grande importance pour elle. Cette opportunité lui permettait aussi de se voir octroyer des tâches spécifiques à sa spécialisation, comme l'évaluation de la dangerosité et du risque de récidive. M<sup>me</sup> Carpentier a travaillé au sein de divers programmes et unités internes et externes à l'INPL, avec différentes clientèles adultes, mais a principalement occupé ses fonctions au Programme pour adolescents auteurs de transgressions sexuelles, soit dans cette même équipe qui l'avait accueillie comme jeune stagiaire des années auparavant et avec qui elle continuait toujours de collaborer

en recherche. Durant ses études de maîtrise et de doctorat, elle a aussi travaillé comme assistante de recherche au Centre de recherche de l'INPL et a enseigné comme chargée de cours à l'Université de Montréal.

En 2009, la carrière de M<sup>me</sup> Carpentier prend un nouveau tournant alors qu'elle est embauchée en tant que professeure régulière au département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Alors qu'elle n'a jamais envisagé de devenir professeure-chercheuse, elle tombe par hasard sur une offre d'emploi publiée dans le journal local de sa région natale et qui semblait « écrite pour elle ». Sans trop savoir dans quoi elle s'embarque, elle choisit de foncer dans cette aventure qu'elle verra comme une nouvelle opportunité de dépassement personnel et de travail sur soi. Malgré un horaire chargé et de nombreuses responsabilités, elle parviendra à continuer d'exercer ses fonctions de criminologue clinicienne au programme pour adolescents de l'INPL à temps partiel pendant près de 15 ans, par souci de continuer à actualiser sa pratique, de rester connectée à la réalité des professionnels sur le terrain et par passion pour la clientèle adolescente. Dans le cadre de ses fonctions universitaires, elle reste fidèle à son identité professionnelle de criminologue en enseignant des cours d'évaluation et d'intervention en délinquance et en violences sexuelles, en supervisant des stages dans des milieux liés à la délinquance et en menant des activités de recherche dans le domaine. Elle compte à son actif une trentaine de publications scientifiques, une centaine de communications offertes au Québec et à l'international et plusieurs activités de formations destinées aux

professionnels. Certains de ses travaux de recherche ont eu des retombées majeures, comme ceux menés avec le professeur Christian Joyal sur les intérêts paraphiliques qui sont désormais cités dans le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM-5-TR), une première pour une étude québécoise. M<sup>me</sup> Carpentier compte plusieurs affiliations de recherche, elle est notamment chercheuse régulière au Centre international de criminologie comparée (CICC) et au Centre de recherche de l'INPL Philippe-Pinel, pour ne nommer que ces deux centres. Elle est aussi très impliquée au sein du Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) où elle agit comme représentante universitaire au conseil d'administration depuis 2017. Elle a aussi siégé au conseil d'administration du CAVAC de la Mauricie pendant une douzaine d'années.

Chose certaine, M<sup>me</sup> Carpentier a travaillé avec acharnement pour réussir à conjuguer son parcours de clinicienne et son parcours en recherche. Elle a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour atteindre son objectif, mais c'est ce qui lui permet d'avoir un sentiment de compétence et d'épanouissement. À son parcours professionnel qui peut sembler déjà bien accompli, s'ajoute la publication d'un ouvrage de référence dédié aux intervenants et aux étudiants. L'édition de ce livre, *Délinquance à l'adolescence: Comprendre, évaluer, intervenir*, en collaboration avec Catherine Arsenault, Ph. D. et Marc Alain, Ph. D., représente un legs tangible pour les personnes œuvrant en délinquance. Ce projet, qui est en quelque sorte un cadeau qu'elle s'est fait, lui permet de rendre accessible un

livre quelle aurait elle-même aimé avoir entre les mains à ses débuts comme criminologue.

Ce que cette criminologue souhaite pour la suite de sa carrière est de continuer à contribuer au développement de l'expertise en délinquance sexuelle et à travailler, avec le RIMAS et ses collègues, à faire des ponts entre les milieux de pratique et la recherche, ainsi qu'entre les professionnels qui œuvrent auprès des personnes victimes et ceux qui œuvrent auprès des auteurs d'infractions sexuelles, pour que tous travaillent ensemble.

À l'attention de la relève en criminologie, elle souhaite les encourager à poursuivre une formation continue et à s'appuyer sur une supervision professionnelle

régulière. Se développer tout au long de sa vie permet non seulement de devenir de meilleurs professionnels, mais aussi d'enrichir ses compétences. Elle souligne également l'importance de reconnaître et de respecter ses propres limites, tout en gardant à l'esprit que chaque client et chaque situation apportent des enseignements précieux qui contribuent à notre construction en tant qu'intervenants. Oser expérimenter, sortir de sa zone de confort et travailler dans des milieux parfois peu attrayants au premier abord, c'est s'ouvrir à des opportunités insoupçonnées.

## OPINION

# Directeur provincial, une responsabilité à mettre de l'avant



Patrick Corriveau, M. Sc.

Au Québec, le choix a été fait au sein de la direction de la protection de la jeunesse de lier deux rôles distincts, mais essentiels, le tout guidé par des lois spécifiques. J'occupe effectivement la tâche de directeur de la protection de la Jeunesse (DPJ) en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et de Directeur provincial (DP) en vertu, cette fois, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), le tout dans la région de la Capitale-Nationale.



Durant les dernières années, plusieurs facteurs étaient en place pour que l'attention soit mise bien davantage sur le rôle du DPJ que sur celui du DP. La fusion des établissements avec la création des CISSS et CIUSSS en 2015, la pandémie de COVID-19 et l'augmentation des enfants et familles en attente de services en vertu de la LPJ sont quelques-uns de ces facteurs contributifs.

Sans jamais avoir négligé ce secteur d'activités, je me suis fermement engagé depuis les deux dernières années à m'investir encore davantage dans mon rôle de DP. Il serait trop facile de penser qu'une simple règle de proportion peut s'appliquer ici. Ce n'est pas parce que nos gens œuvrant spécifiquement en vertu de la LSJPA sont beaucoup moins nombreux au sein des services jeunesse qu'ils nécessitent moins de soutien.

Les DPJ arrivent souvent en poste avec des parcours quasi uniquement liés à la LPJ, alors qu'ils doivent également jouer un rôle de DP. Une familiarisation, une adaptation et un investissement de temps sont nécessaires à l'appropriation de ce nouveau rôle. Il m'apparaît essentiel d'être en contact direct avec ce secteur pour être au fait des enjeux actuels, collaborer avec les partenaires impliqués et apprendre le volet de la LSJPA. Cela nous ramène à l'importance, tout comme pour la LPJ, d'avoir des équipes solides et des gens qui soutiennent l'expertise à travers le temps.

Nous sommes tous conscients que les jeunes et leurs familles peuvent recevoir, à un moment ou à un autre, des services et de l'accompagnement sous le couvert des

deux lois nommées précédemment. Parfois, le tout est même vécu simultanément, selon les problématiques rencontrées et les actes posés par les adolescents. Un postulat essentiel doit en tout temps demeurer clair, soit : « Une loi ne peut se substituer à une autre ». Cela fait en sorte qu'il est important de réitérer nos attentes, notre appui et la reconnaissance des compétences spécifiques à l'ensemble des intervenants œuvrant dans la trajectoire jeunesse.

En ce sens, mes objectifs sont divers et variés et concernent tout autant les jeunes, leurs familles, que les intervenants. L'un des défis des dernières années et moins connu du public est de conserver et de valoriser l'expertise, notamment en LSJPA. Ce secteur a subi des transformations diverses et il est essentiel de conserver notre modèle québécois. C'est-à-dire de se faire, en quelque sorte, les gardiens du principe voulant qu'il soit possible de réhabiliter les adolescents et d'assurer leur réinsertion au sein de la collectivité. La manière la plus efficace d'assurer la protection du public demeure d'offrir des opportunités de réadaptation à la clientèle recevant des services en vertu de la LSJPA. Il faut réaffirmer cette position et faire appel aux meilleures pratiques ainsi qu'à tous nos partenaires, surtout lorsque l'on observe la présence ou l'augmentation d'infractions graves et dirigées envers les individus. Celles-ci inquiètent, avec raison, la population et il est du rôle du DP de chercher à mettre en place des pratiques diligentes et pertinentes.

Celles-ci ne seraient pas possibles sans l'apport de tous les partenaires du réseau et de la communauté. Le DP et ses représentants ont, à mon sens,

une responsabilité « d'éduquer » et de communiquer avec les différents acteurs afin de faire connaître ce secteur et les besoins des jeunes qui y sont référés. Il faut toujours voir avec nos partenaires comment nous pouvons améliorer nos pratiques et l'importance de se questionner régulièrement à propos de celles-ci.

Ces partenaires et services ressource, pour n'en nommer que quelques-uns, sont les nombreux organismes communautaires de notre région, les services policiers, la Cour, le réseau de la santé et des services sociaux, le soutien provincial LSJPA, les instituts de recherche, les nombreux chercheurs œuvrant en collaboration avec nos CISSS et CIUSSS, les milieux scolaires avec qui nous collaborons et qui développent nos futurs intervenants, etc. Finalement, tout comme pour la LPJ, la place est faite aux proches et aux personnes significatives accompagnant les jeunes contrevenants dans leur quotidien, leurs réussites et leurs embûches pour mettre ces derniers à l'avant-plan dans leur processus de changement.

## BOITE À OUTILS

## C'est quoi le plan ?

**Vickie Brisebois**

Agente de recherche et de développement en police communautaire

Service de police de la Ville de Gatineau



**Le 14 mai dernier**, le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) lançait, en grande pompe et avec fierté, son nouveau programme de prévention pour lutter contre la conduite avec les capacités affaiblies chez les jeunes. Ce programme, visant tous les jeunes du secondaire, mais principalement les finissants et finissantes, se veut un rappel clair que la conduite avec les capacités affaiblies, ce n'est vraiment pas une bonne idée.

**Bien que les jeunes ne devraient pas consommer d'alcool avant l'âge de 18 ans, tout comme ils ne devraient pas consommer de cannabis avant d'avoir atteint l'âge de 21 ans, le SPVG ne peut nier le fait que les jeunes risquent de se retrouver dans des situations où il y aura consommation de substances intoxicantes.**

Il serait d'ailleurs dangereux et irréaliste d'ignorer la tendance. Donc, afin de s'assurer que le programme correspondait bien à la réalité des jeunes d'aujourd'hui, le SPVG a procédé à des consultations en amont de son développement. Dans le cadre de ces consultations, des policiers et policières en milieu scolaires, des intervenants et intervenantes scolaires, une direction scolaire, la Commission jeunesse de Gatineau et plus d'une centaine de jeunes en provenance des différentes écoles secondaires du territoire ont pu émettre leurs opinions.

**C'EST QUOI LE PLAN?**

À la lumière de tous ces constats, le SPVG a osé sortir des sentiers battus. Capter les jeunes est parfois difficile, il faut penser différemment et l'approche à utiliser est spécifique et rapidement changeante. Ainsi, il a été décidé de laisser de côté l'idée de faire la morale et d'opter plutôt pour une tangente favorisant l'autoresponsabilisation en utilisant majoritairement l'humour et des activités immersives. Le programme C'EST QUOI LE PLAN? est donc le résultat d'un travail de longue haleine d'agentes de recherche et de développement en police communautaire de la Division recherche, développement et stratégie organisationnelle du SPVG.

Le slogan « C'EST QUOI LE PLAN? » a été privilégié afin d'inciter les jeunes à agir et à adopter un comportement favorable à la prévention de la conduite avec les capacités affaiblies. Il se veut un rappel direct qu'il est primordial de planifier ses déplacements et de prévoir des solutions de rechange à la conduite après avoir consommé. Ce slogan, avec son logo coloré de style *bumper sticker*, est dynamique, *punché* et décliné en plusieurs couleurs.



S'ajoute également une panoplie d'outils et d'activités ludiques et animées telles que :

- + une série de trois affiches colorées, humoristiques et utilisant des slogans à double sens qui traitent chacune d'une substance distincte soit : l'alcool, le cannabis et les drogues dures ou chimiques. Ces affiches sont présentes, tout au long de l'année scolaire, dans les couloirs et lieux de rassemblements des établissements scolaires participants;
- + une présentation informative en classe d'une durée de 60 à 75 minutes offerte par les policiers et policières contenant une vidéo d'une vingtaine de minutes réaliste et au goût du jour, mettant en scène des jeunes, qui, confrontés à diverses situations lors d'une soirée dans une résidence privée, seront amenés à prendre des décisions qui seront, pour certains, lourdes de conséquences. Cette vidéo est diffusée en classe aux élèves finissants;
- + une activité animée par les policiers et policières visant à simuler la conduite automobile sous l'effet de l'alcool ou de la drogue à l'aide des lunettes Fatal Vision.



Cette activité est animée quelques fois au cours de l'année scolaire, dans les aires communes et les cours d'école;

- + une courte vidéo de style TikTok, caméra à l'épaule, diffusée lors de la soirée des bals de finissants afin de féliciter les finissants et finissantes et de réitérer l'importance de faire de bons choix lors de cette soirée;
- + le clou du programme consiste en un jeu-questionnaire au cours duquel les jeunes sont invités à prendre place à l'intérieur d'un véhicule comportant des jeux de sons et de lumières impressionnants, afin de répondre, dans un contexte ludique et immersif, à des questions visant à les sensibiliser aux risques de la conduite avec les capacités affaiblies. Un sac contenant des articles faisant la promotion de choix responsables est remis à chaque participant et participante.

En plus d'avoir pour principal objectif de conscientiser les jeunes à ne pas conduire lorsqu'ils décident de consommer, peu importe la substance, le programme C'EST QUOI LE PLAN? vise également à :

- + informer les jeunes sur les effets de l'alcool et des drogues sur leurs capacités de conduire;
- + informer les jeunes sur les conséquences légales de la conduite avec les capacités affaiblies;
- + informer les jeunes sur les mesures préventives à la conduite avec les capacités affaiblies;
- + guider les jeunes vers l'adoption de comportements sécuritaires lorsqu'ils choisissent de consommer;
- + encourager les jeunes à planifier leurs sorties de manière responsable et rigoureuse.

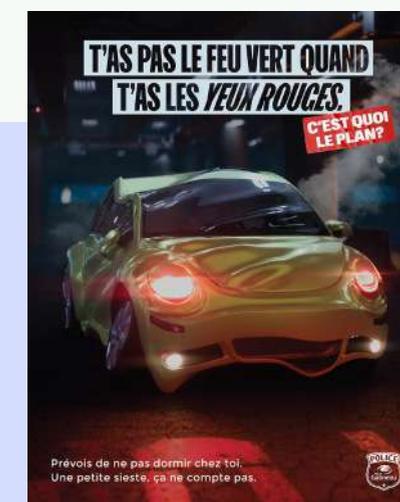
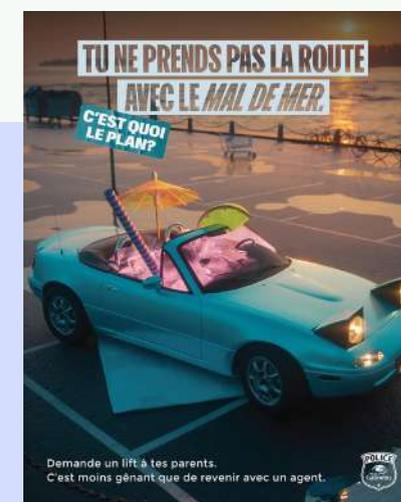
Ajoutons que ce programme a fait l'objet d'une aide financière de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). L'organisme MADD Canada contribue également à ce programme en faisant don d'articles de prévention qui sont remis aux participants et participantes de l'activité de jeu-questionnaire.

« On pense que de mettre l'accent sur l'interdiction, ce n'est pas la bonne approche présentement, même si on sait que c'est interdit en bas de 18 ans de consommer de l'alcool, etc. On s'en va dans un message beaucoup plus axé sur la prévention, pour travailler au niveau de la réduction des méfaits, comprendre les jeunes. Et comprendre les jeunes, c'est : oui, ok, vous allez consommer, mais justement, préparez-vous en conséquence, parlez à vos parents, à des amis, prenez un taxi, un Uber, trouvez une solution »

- Simon Fournier, chef de police



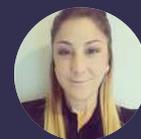
[Consulter l'article](#)



## BOITE À OUTILS



# Le programme Parapluie, pour prévenir la délinquance juvénile et la victimisation criminelle chez les jeunes.



**Isabelle Cholette-Lacasse**

Agente de recherche et de développement en police communautaire

Service de police de la Ville de Gatineau

En octobre 2023, le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) a lancé un nouveau programme de prévention dans les écoles primaires et secondaires de son territoire. Ce dernier est le résultat d'une évaluation rigoureuse de ses deux programmes de prévention de la violence et de l'intimidation Partenaires V.I.P. et A.V.I.S.E. Les constats résultants de cette évaluation sont que les notions et les activités de ces deux programmes devaient être élargies et actualisées afin de mieux répondre aux nouvelles réalités des jeunes d'aujourd'hui en matière de violence et d'intimidation. De ce fait, une refonte complète et été faite et Parapluie a vu le jour.

**Le nom Parapluie est l'image parfaite qui représente les objectifs visés puisqu'à son sens le plus propre, un parapluie sert à se protéger des intempéries. Il peut également être offert à autrui, ou même partagé pour protection.**

Il se veut le symbole des notions apprises aux jeunes afin qu'ils soient en sécurité en tout temps. Accompagné d'une signature graphique colorée et d'un personnage évolutif, Parapluie est un programme de prévention complet offert aux jeunes, au personnel enseignant ainsi qu'aux parents. Plus encore, le personnage évolutif de Parapluie a inspiré le SPVG pour en faire sa mascotte officielle du nom de Pollie.

Ainsi, lorsque les jeunes voient Pollie, ils peuvent se référer aux notions apprises dans le cadre du programme Parapluie.

Moderne et actuel, Parapluie a comme objectif de prévenir la délinquance juvénile et la victimisation criminelle chez les jeunes de la ville de Gatineau. Plus spécifiquement, il vise à éduquer les jeunes sur les comportements violents et criminels, à les outiller face à la victimisation criminelle et à impliquer les parents dans la prévention. Parapluie présente 12 activités dynamiques et adaptées pour chaque niveau scolaire de la maternelle 4 ans au 3<sup>e</sup> secondaire. Chacune des activités présentées est le fruit d'une profonde réflexion qui assure que les notions présentées soient en harmonie avec les objectifs et la réalité des jeunes visés. D'ailleurs, le contenu de toutes les activités a été présenté aux agents et agentes pivots des centres de services scolaires de notre territoire en plus d'être évalué par les groupes-classes d'une école de notre territoire. Grâce à une nouvelle signature visuelle, de nouveaux outils, notamment des vidéos de sensibilisation, des activités interactives et des animations dynamiques et encadrées, le SPVG, par l'entremise du programme Parapluie, souhaite mobiliser les différents protagonistes dans la prévention de la délinquance et de la victimisation criminelle chez les jeunes de la ville de Gatineau.

Parapluie traite de sujets d'actualité et vise à promouvoir des comportements sains et sécuritaires chez les jeunes, mais également à les protéger contre la violence et l'intimidation. Les activités proposées sont parfois animées par un ou une intervenante scolaire, et parfois par un policier ou une

policière. Dès la maternelle 4 ans, les jeunes sont informés sur ce qu'est une situation urgente et du numéro à composer pour joindre les services d'urgence. En maternelle 5 ans, ils apprennent le rôle du policier ou de la policière et le nom de celui ou celle qui est présent dans leur école. En 1<sup>re</sup> année, l'activité aborde ce qu'est un conflit et comment le régler sans violence. Les élèves de 2<sup>e</sup> année voient quant à eux comment reconnaître une situation d'intimidation et quoi faire s'ils en sont victimes. Grâce à une courte vidéo, les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année apprennent à utiliser le Web de façon sécuritaire et à comprendre les conséquences possibles des imprudences sur Internet. Chez les 5<sup>e</sup> année, les relations saines sont abordées, le respect des différences et l'importance du rôle des témoins pour agir contre la violence et l'intimidation. Enfin, en 6<sup>e</sup> année, un policier ou une policière anime un jeu interactif avec les jeunes pour identifier les comportements criminels et non criminels, et il ou elle les informe sur les différentes ressources qui sont à leur disposition.

Dans le cadre du programme Parapluie, le passage au secondaire débute pour les jeunes avec une activité sous forme de vidéo où ils reverront de façon plus approfondie les différentes formes de violence, dont celle dans les relations amoureuses. Il est question de consentement, de l'importance du rôle des témoins, de la pression des pairs et des bonnes stratégies à utiliser si on est victime de violence. Les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire quant à eux auront la chance de poursuivre leur apprentissage en collaboration avec un policier éducateur ou une policière éducatrice qui leur explique la responsabilité criminelle, la légitime

défense, le processus judiciaire, la possession d'armes et le processus de dénonciation pour les victimes. Le programme prend finalement fin en 3<sup>e</sup> secondaire alors que deux organismes communautaires partenaires présentent un atelier sur l'impact d'un dossier criminel pour un jeune.

---

**Le SPVG croit que l'implication des parents est primordiale dans la réussite de la prévention de la criminalité et de la victimisation chez les jeunes. Grâce au programme, les parents sont informés des notions apprises par leurs enfants, et des pistes de discussions ainsi que des informations supplémentaires leur sont fournies pour poursuivre et consolider les notions apprises à la maison.**

---

Le programme Parapluie est une initiative de prévention qui sera évaluée afin d'en mesurer l'impact sur les jeunes et sur leurs parents. Il est disponible pour les autres organisations policières et a été traduit sous le nom d'*Umbrella*, afin de pouvoir desservir également les élèves des écoles anglophones.

Le SPVG est fier de pouvoir contribuer à la prévention de la violence et de l'intimidation chez les jeunes.

### Personnage évolutif du programme de prévention Parapluie du SPVG





## BOITE À OUTILS

# Agir en amont : Réflexions sur l'intervention en violence conjugale

[Retour au sommaire](#)

**Marie-Michèle Daneau-Desjardins,**  
enseignante et criminologue

La violence conjugale est un enjeu majeur de santé publique au Canada. Ces dernières années, le gouvernement a mis en place une stratégie gouvernementale intégrée en violence conjugale, impliquant des avancées importantes de la part du système judiciaire, des services communautaires, correctionnels ainsi que des corps policiers. Ces efforts ont été rendus possibles grâce à des investissements records des paliers de gouvernement, illustrant leur volonté de lutter contre cette problématique chez les adultes. En effet, l'âge moyen des personnes condamnées pour des actes de violence conjugale se situe entre 25 et 39 ans (Statistique Canada, 2022) et il y a 15 ans, le coût économique annuel de ces crimes était estimé à 7,4 milliards de dollars au Canada (Zhang et al., 2013). Il est inquiétant de penser à quel point ce chiffre a pu augmenter jusqu'à aujourd'hui.

### Mais qu'en est-il des jeunes ?

La violence dans les relations intimes des adolescents est un phénomène encore trop peu connu. Pourtant, selon l'étude d'Hébert et al. (2020), menée sur une période d'un an, un tiers des adolescents en couple ont subi de la violence, tandis qu'un quart reconnaissent en avoir infligé à leur partenaire. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette violence est souvent bidirectionnelle, impliquant autant les garçons que les filles, qui se retrouvent tour à tour auteurs et victimes (Blais et al., 2022). Ces chiffres démontrent une problématique largement répandue chez les jeunes du secondaire, une population dite normative. La forme de violence la plus fréquente est le contrôle coercitif<sup>1</sup>, qui touche 36 % des jeunes. Dans ces situations, les victimes se voient notamment interdire certaines interactions sociales par jalousie, subissent des humiliations ou sont surveillées par géolocalisation (Statistique Canada, 2024).

[Retour au sommaire](#)

Mon intérêt pour cette problématique s'est intensifié après la vague de féminicides en 2020. La naissance de ma fille cette même année a aussi aiguisé ma sensibilité à la violence faite aux femmes et m'a poussée à repenser ma pratique en tant que criminologue. J'avais envie de contribuer à la prévention en travaillant en amont sur les trajectoires des auteurs de violence conjugale. Mes collègues et moi constatons régulièrement des comportements transgressifs et des inégalités dans les relations intimes des jeunes adolescents que nous accompagnons, tous pris en charge par la LPJ et la LSJPA. Nous ne savons pas toujours comment aborder ces situations, surtout avec une clientèle ayant vécu divers traumatismes relationnels. Où pouvait-on orienter les jeunes qui adoptent ce type de comportements violents? Fallait-il attendre qu'ils aient 18 ans pour offrir des services? En cherchant ce qui se faisait pour eux, je me suis heurtée à un vide thérapeutique majeur.

Dans mes recherches, j'ai trouvé des projets de prévention primaire de qualité, tel que le projet Étincelles (Hébert, s.d.), qui répond efficacement aux besoins de prévention pour la population générale adolescente. Cependant, il m'a semblé surprenant de constater le peu de retombées pour ma population clinique bien qu'elle soit plus à risque de subir ou de commettre des actes de violence.

J'ai également trouvé de nombreux projets de recherche fournissant des données précieuses sur la violence entre partenaires intimes, mais encore une fois, peu se traduisaient par des actions cliniques tangibles dans mon milieu de pratique.

De fil en aiguille, j'ai été frappée par le décalage entre les investissements réalisés pour la violence conjugale chez les adultes et ceux déployés pour les adolescents. Ce décalage apparaît d'autant plus surprenant que nous savons que la violence conjugale est un cycle en gradation et que les premières manifestations de violence dans les relations intimes se produisent souvent bien avant les premiers comportements « judiciarisables ». De façon évidente, le manque de soutien précoce pour ces adolescents à risque m'apparaît contribuer à renforcer un cycle de violence qui devrait pourtant être brisé à ses débuts.

Ces constats nous ont incités à examiner de plus près les besoins cliniques des jeunes en difficulté. C'est dans cette optique que nous avons mené une étude sur deux unités de la Cité des Prairies en utilisant notre outil maison (explication de l'outil ci-dessous). Pendant six mois, nous avons recueilli des données sur deux groupes: l'un sous la LPJ et l'autre sous la LSJPA. Les données collectées montrent que plus d'un tiers des jeunes dépistés dépassaient le seuil critique de l'outil, présentant suffisamment de facteurs de risque pour nécessiter une intervention ciblée en matière de violence entre partenaires intimes. Nous avons également observé une prévalence plus élevée de ce risque chez la clientèle suivie en vertu de la protection de la jeunesse (LPJ) comparativement à celle suivie sous la LSJPA.

Au cours des dernières années, mes collègues (Diane Maisonneuve; Pierre Jr. Lefebvre, sexologue; Camille Petit, psychoéducatrice; et Caroline Messier Bellemare, psychologue) et moi avons développé une boîte à outils pour

les intervenants du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Ce projet, issu d'une volonté du terrain, vise à combler le vide thérapeutique mentionné précédemment.

**Les objectifs de la boîte à outils sont triples: sensibiliser les intervenants à la problématique chez les jeunes en difficulté, proposer un outil de soutien au dépistage, et fournir des ressources pour des interventions ciblées.**

La boîte à outils a été développée en collaboration avec l'IUJD et l'outil de dépistage a été construit avec le support de Victoria Allard, psychologue et chercheuse dans le cadre du développement d'un outil psychométrique d'évaluation du risque de violence conjugale en partenariat intimes en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique (Allard et al., 2022). Bien que notre outil de dépistage n'ait pas été validé scientifiquement, la boîte à outils a été déployée massivement aux intervenants de notre CIUSSS et le projet s'est vu récompensé du prix Coup de Cœur du Projet intrapreneurial du Bureau de l'innovation du CIUSSS de l'île de Montréal (CCSMTL, 2024).

**Ce projet met en lumière une réalité sous-estimée: la violence dans les relations intimes touche aussi les jeunes. Intervenir dès les premiers signes de comportements transgressifs, en particulier chez les jeunes vulnérables, est essentiel pour atténuer les répercussions sociales et économiques de la violence conjugale.**

Dans cette optique, les acteurs du continuum des jeunes contrevenants à Montréal réfléchissent activement à ces enjeux afin d'améliorer leurs pratiques d'intervention. Je remercie le magazine Beccaria de me donner l'opportunité de partager ce sujet et ces outils avec vous par le biais de cet article. Je souhaite ainsi soutenir mes collègues criminologues, intervenant auprès des jeunes, à infléchir cette problématique en amont, ce qui, espérons-le, soutiendra également nos collègues criminologues qui interviendront plus tard auprès des auteurs et des victimes adultes.

\*La boîte à outils est disponible via le site de l'IUJD (voir bibliographie) ou avec ce code QR.





- 1 Le contrôle coercitif se caractérise par l'utilisation, par une personne, de tactiques de violence physique ou non physique dans le but d'exercer un contrôle sur une autre personne, habituellement un partenaire intime, tout en limitant sa capacité d'agir (Statistique Canada, 2024).

#### Références

- Allard, V., Higgs, T., & Giguère, G. (2022). Intimate Partner Violence risk assessment and clinical analysis: Psychometric properties of a new risk assessment scale adapted to the Quebec offending population [Affiche]. Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.
- Blais, M., Hébert, M., Bergeron, F. A., & Lapierre, A. (2022). Dating violence experiences among youths with same-gender and multi-gender dating partners: A dyadic concordance type approach. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(7-8), NP3981-NP4005. <https://doi.org/10.1177/0886260520957688>
- Bureau de l'innovation du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. (2024). Dans l'œil du tigre. Extranet CCSMTL. <https://www.extranetccsmtl.ca/index.php?id=26212&L=0#dans%20l'oeil%20du%20tigre>
- Fortin, A., Paradis, A., Hébert, M., & Lapierre, A. (2021). The interplay of perceptions and conflict behaviors during disagreements: A daily study of physical teen dating violence perpetration. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-23. <https://doi.org/10.1177/08862605211021983>
- Hébert, M. (s.d.) Projet Étincelles. Université du Québec à Montréal. <https://etincelles.uqam.ca/>
- Hébert, M., Lapierre, A., Lavoie, F., Fernet, M., & Blais, M. (2020). La violence dans les relations amoureuses des jeunes. Institut national de santé publique du Québec. [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380\\_chapitre-4.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_chapitre-4.pdf)
- Institut Universitaire Jeunes en Difficulté. (2024). Section Abus et exploitation sexuelle. Onglet Outils et synthèse vulgarisée. <https://iujd.ca/fr/abus-et-exploitation-sexuelle>
- Statistique Canada. (2024). La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans au Canada, 2009 à 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2024001/article/00004-fra.htm>
- ue Canada (2022). Trends in police-reported family violence and intimate partner violence in Canada, 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221019/dq221019c-fra.htm>

## INSPIRATION

# La Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants



FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LES  
**JEUNES CONTREVENANTS**

La fondation de la deuxième chance

La Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants, aussi désignée « La Fondation de la deuxième chance » est un organisme unique au Québec. Depuis plus de 45 ans, elle permet à certains jeunes de rêver à nouveau. Son énoncé de mission est clair et il est indispensable pour notre société : Donner une deuxième chance à des jeunes qui ont eu des démêlés avec la justice. Elle vise précisément à ce que chaque jeune, pour la plupart mineur, ayant eu des démêlés avec la justice puisse avoir toutes les chances de réussir dans un Québec inclusif et solidaire.

**Elle s'assure que tous ces jeunes ayant eu un début de parcours semé d'embûches et qui souhaitent se reprendre en main puissent recevoir l'aide nécessaire, afin de reprendre le pouvoir sur leur vie et ainsi développer leur plein potentiel.**

La Fondation souhaite de tout cœur diminuer l'ampleur de la détresse que vivent ces jeunes en les aidant à devenir des citoyens et citoyennes à part entière.

### Nos programmes

Les programmes de la Fondation proposent de compléter l'offre de services des institutions dont la mission concerne les jeunes contrevenants. Nous aidons certains jeunes directement, par un soutien financier qui facilite leur insertion dans la société, nous valorisons leur scolarisation par le biais de nos bourses d'études, nous récompensons aussi les intervenants qui s'investissent auprès d'eux. Pour les étudiants de cycle supérieur, en collaboration avec le Centre international de criminologie comparé (CICC), nous offrons l'opportunité d'une bourse d'étude qui vise à soutenir le développement des connaissances et de l'intervention dans ce domaine. De plus, la Fondation collabore directement à la gestion de projets d'intervention dont la portée complète celle des programmes publics. Annuellement, les centres intégrés de santé et de services sociaux et leurs partenaires sont invités à soumettre des propositions

pour réaliser des projets multisectoriels qui répondent aux besoins des jeunes contrevenants au moment de leur retour en société. Les projets retenus seront résolument innovateurs. La FQJC allouera un montant annuel maximal de 50 000\$ pour soutenir le projet retenu, ce montant étant renouvelable annuellement deux fois, sous certaines conditions, pour un montant maximal, sur trois ans, de 150 000\$ par projet.

La Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants est **unique au Québec** et nous sommes convaincus de la portée de nos gestes!

Si vous souhaitez en savoir plus sur nos activités en cours : <https://www.fqjc.org/fr/>

Vous pouvez notamment retrouver sur notre site :

- + des témoignages de jeunes ayant bénéficié du soutien de la Fondation;
- + la présentation des projets novateurs actuellement soutenus;
- + la description de nos programmes et ainsi que le lien vers les formulaires de demande pour chacun d'eux;
- + le rapport annuel 2023;
- + notre tableau d'honneur.

## RECHERCHE

# Le *Strengths/Structured Assessment for Youth (S/SAY)* ou comment aller au-delà des facteurs de risque des jeunes personnes contrevenantes



## Geneviève Parent, Ph.D.

Professeure, département de psychoéducation et de psychologie, UQO

Équipe AJIR : difficultés d'Adaptation des Jeunes et Interventions de Réadaptation

Centre international de criminologie comparée (CICC)

Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD)



## Cécile Mathys, Ph.D.

Professeure, département de criminologie, Université de Liège

Directrice du Centre Recherche Intervention Jeunesse (CRIJ)

Responsable académique du groupe Antigone



## Nadège Brassine, étudiante au Ph.D.

Étudiante au doctorat (PhD), département de criminologie, Université de Liège

Fonds de la Recherche Scientifique belge (FRS-FNRS, bourse FRESH)

Unité de recherche CITé

Centre Recherche Intervention Jeunesse (CRIJ)

Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD)

L'évaluation du risque de récidive et la prise en charge des jeunes personnes contrevenantes (JPC) sont une priorité dans de nombreux systèmes de justice. Au Québec, comme dans de nombreux pays, la prise en charge des JPC se fait selon les grands principes du modèle d'intervention Risque-Besoins-Réceptivité<sup>1</sup> (RBR). Afin de réaliser l'évaluation du risque de récidive à la base d'une prise en charge selon le modèle RBR, le *Youth Level of Service/Case Management Inventory*<sup>2</sup> (YLS/CMI) est l'un des instruments structurés les plus largement utilisés, dont au Québec.

Bien que l'utilisation du modèle RBR et du YLS/CMI soit actuellement considérée comme une pratique exemplaire dans l'évaluation et l'intervention auprès des JPC<sup>3-5</sup>, plusieurs auteurs ont mis en évidence deux principales limites à cette pratique. Premièrement, le YLS/CMI se concentre principalement sur les facteurs de risque et les caractéristiques négatives des JPC<sup>6-7</sup>, comme les attitudes antisociales, ou sur l'absence d'aspects positifs, comme le manque d'amis prosociaux. Deuxièmement, plusieurs auteurs soulignent que les besoins non criminogènes peuvent être tout aussi importants que les besoins criminogènes par leur effet direct sur la motivation au changement des JPC et leur effet indirect sur la récidive<sup>8-11</sup>.

Si l'évaluation, qui est souvent le premier contact des JPC avec le système de justice après leur arrestation, se concentre uniquement sur leurs déficits, elle peut conduire à ne voir en ces jeunes que leurs problèmes et leurs difficultés. Cette porte d'entrée « limitante » a des retombées à plusieurs niveaux. D'une part, cela peut engendrer chez les JPC un sentiment de stigmatisation<sup>12</sup> ainsi que des perceptions d'attentes élevées à leur égard<sup>13</sup>. Ensuite, cela peut participer à réduire le choix des objectifs d'intervention à travailler avec les JPC, car l'évaluation et l'intervention interagissent et se nourrissent l'une l'autre<sup>14</sup>. Or, les JPC sont bien plus que la somme de leurs facteurs de risque<sup>15-17</sup> et, comme tous les êtres humains, ils possèdent des forces, qu'ils en soient conscients ou non<sup>18-19</sup>. Ces forces ont été identifiées par les intervenants sur le terrain<sup>17;20</sup> et un nombre croissant de chercheurs suggèrent que

la prise en compte de ces forces pourrait conduire à des résultats plus positifs que la considération des seuls besoins criminogènes<sup>21</sup>. Le processus d'évaluation devrait donc permettre d'identifier les forces pour aider à développer des interventions adaptées, et favoriser la collaboration entre les intervenants et les JPC évaluées et leurs familles<sup>17;22</sup>.

---

**Une force peut être définie comme étant « une compétence, attitude, exploitée ou non, présente au sein de chaque individu ou de sa communauté au sens large, qui peut potentiellement être mobilisée en vue d'adopter un comportement prosocial, d'améliorer son bien-être, tout en réduisant la probabilité de nuire à autrui ou à soi-même »<sup>23</sup> (p.9).**

---

Les forces peuvent être présentes chez une JPC, mais sans avoir encore d'effet protecteur, comme le revêt un facteur de protection<sup>24</sup>. Considérer les forces est utile, car cela permet d'examiner des aspects différents au sein de l'évaluation des JPC. Ainsi, au lieu de se questionner sur la participation de la JPC à une activité de loisir structurée (facteurs de protection) ou sur sa non-participation (facteurs de risque), on peut évaluer l'intérêt de la JPC pour une activité non structurée (danse libre ou jeux vidéo), et ce, afin de structurer le quotidien de la JPC au travers d'une activité attractive

pour elle, ou encore afin de contribuer à développer ses compétences qui seront utiles pour d'autres domaines de sa vie. La force peut donc être vue comme ce qui précède le facteur de protection, car elle ne revêt pas encore un effet protecteur.

Dans ce contexte, le *Strengths/Structured Assessment for Youth (S/SAY)*, développé en Belgique francophone par Cécile Mathys en 2020, a été créé pour être utilisé en complémentarité du YLS/CMI<sup>25</sup>. Le S/SAY est composé de 24 à 26 items de force répartis dans les mêmes domaines de risque dynamiques que le YLS/CMI<sup>1</sup>. Comme pour les facteurs de risque, chaque force est cotée, « absente » ou « présente » sur la base d'un ensemble défini d'instructions de notation. À ce stade, les forces ne sont pas encore incluses dans le score total ni dans la détermination du niveau de risque. Afin de présenter au juge, mais aussi à la JPC évaluée, les résultats de l'évaluation combinée des risques et des forces, le S/SAY utilise un visuel simple - des segments de couleur - pour illustrer l'intensité des facteurs de risque et des forces pour chaque domaine. Ce visuel aide les JPC à identifier les domaines qui peuvent être utiles dans l'élaboration de leurs plans d'intervention, soit sur la base d'un objectif de risque (diminuer leur consommation de substances), soit sur la base d'un objectif de force (utiliser sa capacité à exprimer ses émotions personnelles pour développer un soutien social à l'école<sup>26</sup>).

Le S/SAY est en cours de validation au Québec auprès des JPC d'un Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ainsi qu'en Belgique francophone. Les premières

analyses statistiques sur ses propriétés psychométriques<sup>27-30</sup> et les propos des utilisateurs<sup>31-32</sup> sont très encourageants pour l'avenir. L'utilisation conjointe du YLS/CMI et du S/SAY permet d'apporter une vision plus nuancée et complète de la JPC. En effet, comme le souligne un utilisateur belge, « ce qui est différent avec le S/SAY maintenant je crois, c'est que l'on met beaucoup plus en avant les forces, car avant ça, c'est vrai, on voyait peut-être plus le négatif [...], on voyait la problématique et pas forcément les forces que le jeune pouvait apporter ».

---

**En conclusion, innover en utilisant un outil mesurant les forces favorisera la mise en place des stratégies d'intervention misant sur celles-ci, facilitera la motivation au changement des JPC et développera des collaborations avec ces dernières plus positives dans le futur.**

---

1 Le domaine des « Infractions antérieures et actuelles / mesures » est un domaine de risque statique et aucune force n'est associée à ce domaine.

## Notes

- 1 Bonta, J. & Andrews, D. A. (2017). *The psychology of criminal conduct* (6<sup>th</sup> Edition). Routledge.
- 2 Hoge, R. D. & Andrews, D. A. (2010). Youth Level of Service/Case Management Inventory 2.0 (YLS/CMI 2.0) user's manual. Toronto, ON: Multi-Health Systems.
- 3 Dowden, C. & Andrews, D. A. (1999). What works in young offender treatment: A meta-analysis. *Forum on Corrections Research*, 11(2), 21 – 24.
- 4 Koehler, J. A., Lösel, F., Akoensi, T. D. & Humphreys, D. K. (2013). A systematic review and meta-analysis on the effects of young offender treatment programs in Europe. *Journal of Experimental Criminology*, 9(1), 19 – 43. <http://dx.doi.org/10.1007/s11292-012-9159-7>
- 5 Lipsey, M. W. (2009). The primary factors that characterize effective interventions with juvenile offenders: A meta-analytic overview. *Victims and offenders*, 4(2), 124 – 147. <https://doi.org/10.1080/15564880802612573>
- 6 Case, S. & Haines, K. (2016). Taking the risk out of youth justice. In *Beyond the Risk Paradigm in Criminal Justice*, 61 – 75. [https://doi.org/10.1057/978-1-137-44133-1\\_5](https://doi.org/10.1057/978-1-137-44133-1_5)
- 7 McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management. *Criminology & Criminal Justice*, 6(1), 39 – 62. <https://doi.org/10.1177/1748895806060666>
- 8 Haqanee, Z., Peterson-Badali, M. & Skilling, T. (2015). Making “what works” work: Examining probation officers' experiences addressing the criminogenic needs of juvenile offenders. *Journal of Offender Rehabilitation*, 54(1), 37 – 59. <https://doi.org/10.1080/10509674.2014.980485>
- 9 Serie, C. M. B. (2022). Juvenile Delinquency and Rehabilitation: Examining the Good Lives Model [thèse de doctorat, KU Leuven. Lirias. [https://kuleuven.limo.libis.be/discovery/search?query=any,contains,LIRIAS3731636&tab=LIRIAS&search\\_scope=lirias\\_profile&vid=32KUL\\_KUL:Lirias&offset=0](https://kuleuven.limo.libis.be/discovery/search?query=any,contains,LIRIAS3731636&tab=LIRIAS&search_scope=lirias_profile&vid=32KUL_KUL:Lirias&offset=0)
- 10 Ward, T. & Fortune, C.-A. (2013). The Good Lives Model: Aligning Risk Reduction with Promoting Offenders' Personal Goals. *European Journal of Probation*, 5(2), 29 – 46. <http://dx.doi.org/10.1177/206622031300500203>
- 11 Ward, T., Yates, P. M. & Willis, G. M. (2012). The good lives model and the risk need responsivity model: A critical response to Andrews, Bonta, and Wormith (2011). *Criminal Justice and Behavior*, 39(1), 94 – 110. <https://doi.org/10.1177/0093854811426085>
- 12 Case, S. & Haines, K. (2016). Taking the risk out of youth justice. In *Beyond the Risk Paradigm in Criminal Justice*, 61 – 75. [https://doi.org/10.1057/978-1-137-44133-1\\_5](https://doi.org/10.1057/978-1-137-44133-1_5)
- 13 Villeneuve, M.-P., F-Dufour, I., Couturé-Dubé, R., & Isabel, A. (2024). Desistance from Crime and Narrative Changes: Perspectives of Justice-Involved Youth. In I. F-Dufour, N. Brunelle, R. Couturé-Dubé and D. Henry (Eds), *Understanding Desistance from Crime and Social and Community (Re) integration* (pp. 82-98). Routledge.
- 14 Van de Sande, A., Beauvolsk, M. A., Larose-Hébert, K., Le Pain, I. & Lebel, A. (2018). *Le travail social: théories et pratiques*. Chenelière éducation.
- 15 Lerner, R. (2005). Promoting positive youth development: Theoretical and empirical bases. White paper prepared for: Workshop on the science of adolescent health and development. Washington DC: National Research Council.
- 16 Murray, J. & Farrington, D. P. (2010). Risk factors for conduct disorder and delinquency: key findings from longitudinal studies. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 55(10), 633 – 642. <https://doi.org/10.1177/070674371005501003>
- 17 Sanders, J., Munford, R., Thimasarn-Anwar, T., Liebenberg, L. & Ungar, M. (2015). The role of positive youth development practices in building resilience and enhancing wellbeing for at-risk youth. *Child Abuse et Neglect*, 42, 40 – 53. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.02.006>
- 18 Ungar, M. (2004). A constructionist discourse on resilience: Multiple contexts, multiple realities among at-risk children and youth. *Youth & Society*, 35(3), 341 – 365. <https://doi.org/10.1177/0044118X03257030>
- 19 Ward, T., Gannon, T., & Mann, R. (2007). The good lives model of offender rehabilitation: Clinical implications. *Aggression and Violent Behavior*, 12(1), 87 – 107. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2006.03.004>
- 20 Mackin, J. R., Weller, J. M, Tarte, J. M. & Nissen, L. B. (2005). Breaking new ground in juvenile justice settings: Assessing for competencies in juvenile offenders. *Juvenile and Family Court Journal*, 56(2), 25 – 37. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1755-6988.2005.tb00104.x>
- 21 Soderstrom, M. F., Childs, K. K. & Frick, P. J. (2020). The role of protective factors in the predictive accuracy of the Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY). *Youth violence and juvenile justice*, 18(1), 78 – 95. <https://doi.org/10.1177/1541204019837329>
- 22 Saleebey, D. (Ed.). (2006). *The strengths perspective in social work practice* (4th Ed.). Boston, MA: Pearson Education, Allyn and Bacon.
- 23 Miny, A. (2020). Propositions visant une meilleure identification des forces et facteurs de réceptivité au sein de l'outil d'évaluation YLS/CMI-YCA. Travail de fin d'étude en criminologie, Université de Liège, Liège, Belgique.
- 24 Serin, R. C., Chadwick, N. & Lloyd, C. D. (2016). Dynamic risk and protective factors. *Psychology, Crime & Law*, 22(1-2), 151 – 170. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2015.1112013>
- 25 Mathys, C., Brassine, N., & Parent, G. (soumis). The Strengths/Structured Assessment for Youth (S/SAY): Evaluating strengths in a case study of a Justice-involved Youth. *Journal of Forensic Psychology and Practice*.
- 26 Mathys, C. (2021). Le trajet éducatif du mineur poursuivi d'un fait qualifié infraction en Communauté Française: enjeux autour de l'évaluation et de l'intervention. *Journal du Droit des jeunes*, 409, 6 – 13. <https://hdl.handle.net/2268/265818>
- 27 Brassine, N., Mathys, C., & Parent, G. (2023, septembre). *The Strengths/Structured Assessment for Youth (S/SAY): Preliminary Result from Belgium*. Communication par affiche effectuée dans le cadre du congrès annuel de l'American Society of Criminology (ASC), Philadelphie, Pennsylvanie, États-Unis.
- 28 Mathys, C., Parent, G., & Brassine, N. (2024, mai). *Mesurer les forces des jeunes personnes contrevenantes? Pourquoi et comment?*. Conférence présentée dans le cadre des conférences midi du Centre International de Criminologie Comparée (CICC), Montréal, Canada.
- 29 Parent, G., Mathys, C., & Brassine, N. (2023, septembre). *The Strengths / Structured Assessment for Youth (S/SAY): The other side of the risk evaluation*. Communication orale effectuée dans le cadre du congrès annuel de l'American Society of Criminology (ASC), Philadelphie, Pennsylvanie, États-Unis.
- 30 Parent, G., Mathys, C., & Brassine, N. (2024, mai). *Au cœur de l'évaluation: présentation des qualités psychométriques du S/SAY au Québec et en Belgique*. Communication orale effectuée dans le cadre du 18<sup>e</sup> colloque de l'Association des Criminologues de Langue Française, Liège, Belgique.

- 31 Brassine, N., Mathys, C., Parent, G., & Villeneuve, M.P. (2024a, avril). *The strengths/structured assessment for youth (s/say): What do social work practitioners in youth detention centers think?* Communication par affiche effectuée dans le cadre du congrès annuel de la Society for Research on Adolescence (SRA), Chicago Illinois, États-Unis.
- 32 Brassine, N., Mathys, C., Parent, G., & Villeneuve, M.P. (2024b, avril). *Au cœur de l'utilisation: Comment les intervenant-es de terrain vivent l'évaluation des forces?* Communication orale effectuée dans le cadre du 18<sup>e</sup> colloque de l'Association des Criminologues de Langue Française, Liège, Belgique.



# Lus, vus et entendus pour vous

Comité le Beccaria

1 Bilan annuel de la Direction de la protection de la jeunesse

 [Consulter le document](#)



2 Délinquance à l'adolescence : Comprendre, évaluer, intervenir – Julie Carpentier, Catherine Arsenault et Marc Alain

 [Acheter ce livre](#)



3 Sous la réhabilitation, le contrôle – Nicolas Sallée

 [Acheter ce livre](#)



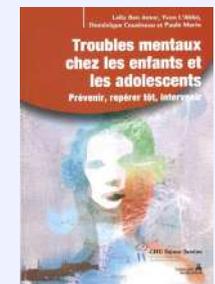
4 Éduquer sous contrainte – Nicolas Sallée

 [Acheter ce livre](#)



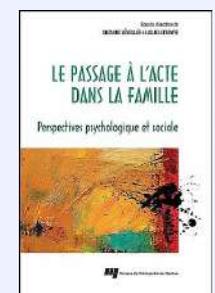
5 Troubles mentaux chez les enfants et les adolescents – Leila Ben Amor

 [Acheter ce livre](#)



6 Passage à l'acte dans la famille, perspectives psychologiques et sociales – Suzanne Léveillé et Julie Lefebvre

 [Acheter ce livre](#)



### 8 La cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes – AQPV

 [Consulter l'article](#)



### 9 Quand la victime est mineure – AQPV

 [Acheter ce livre](#)



# Le Beccaria